



**DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE**

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION
&
PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION**

2017-2021

Avant-propos

La Loi du 1^{er} Décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion réaffirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion,

Cette responsabilité est confirmée à la fois par la loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles réaffirmant les compétences des Départements en matière d'action sociale et de développement social, d'aménagement numérique et de solidarité territoriale, et la Loi « Notré » adoptée en 2015 venant conforter davantage encore celles-ci sur le champ des solidarités. A partir de ces bases légales, l'Assemblée départementale a défini courant 2016 l'ambition qu'elle entend porter pour la Meuse et ses territoires, souhaitant contribuer à leur donner la capacité d'accueillir et de conduire des projets de développement et innovants, de permettre à ses populations de trouver les conditions d'une réussite collective et individuelle.

Dans le domaine des solidarités, cela nécessite une animation plus forte des partenariats territoriaux et départementaux autour d'une ambition commune de développement social des territoires, ainsi qu'une évolution dans l'accompagnement des personnes.

Le Département souhaite ainsi avancer avec tous ses partenaires pour un pacte de développement social rendant possible les parcours vers l'insertion et l'autonomie.

En effet, chacun mérite une place dans la société, celle-là même qui génère trop souvent des exclusions ; c'est le rôle des équipes départementales, avec l'ensemble des partenaires, d'accompagner utilement et humainement les personnes les plus fragiles de Meuse. Cela induit une nouvelle forme de reconnaissance de la personne concernée, appelant sa propre responsabilité dans la mobilisation de ses capacités et compétences, mais mobilisant en même temps la responsabilité des autres acteurs (institutions, associations, entreprises, collectivités ...) appelés à lui apporter, chacun en fonction de ses possibilités, les moyens que ses difficultés nécessitent pour reprendre un fil de la vie plus normal.

La solidarité n'est pas d'abord affaire de dispositifs ou d'aides. Elle passe par une meilleure interaction entre la personne aidée et son environnement quotidien, famille, voisins, quartier, village.

En tant que pan de l'action sociale, mais aussi à travers la forte implication des partenaires et les moyens mobilisés, les politiques d'insertion contribuent, et ont vocation à contribuer davantage encore, à l'accompagnement des personnes dans une perspective de développement social.

En témoignent les orientations du Programme Départemental d'insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) pour la période 2017 - 2021, co-construites dans la tradition meusienne d'un partenariat fort avec les institutions et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle, et mettant l'accent sur les notions d'accompagnement et de parcours d'insertion devant permettre aux personnes de (re)trouver leur place dans la société.

Cette notion de parcours est un enjeu majeur, un défi à relever collectivement.

Les orientations et préconisations intégrées au PDI seront à décliner en plans d'actions et actions, planifiés sur les 5 prochaines années, en cohérence et en liens étroits avec la démarche de développement social et les modalités de son déploiement.

Sommaire

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE REFONTE DU PDI/PTI-3-

II. LES ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE DIAGNOSTIC, UNE CONVERGENCE DES ENJEUX-5-

- 2.1 LES PARAMETRES A INTEGRER DANS LA POLITIQUE INSERTION ET GLOBALEMENT AUX POLITIQUES PUBLIQUES-5-
- 2.2 LES ENJEUX DE LA POLITIQUE INSERTION, NOTAMMENT EN FAVEUR D'UNE EFFICACITE DES PARCOURS D'INSERTION.....-6-
- 2.3 DES PREOCCUPATIONS CONFIRMES PAR LE REGARD CROISE DES ACTEURS DE L'INSERTION.....-7-

III. ELEMENTS DE CADRAGE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDI/PTI 2017-2021-8-

- 3.1 A PROPOS D' « INSERTION » DE « PARCOURS » ET D' « EFFICACITE DE LA POLITIQUE INSERTION »-8-
- 3.2 CONCERNANT LES AXES THEMATIQUES IDENTIFIEES LORS DU PDI/PTI 2012-2016.....-9-

IV. AXES ET PRECONISATIONS DU PDI/PTI 2017-2021-11-

- AXE 1 : PROMOUVOIR UNE OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE FAVORISANT L'ACCES DES PUBLICS A L'AUTONOMIE ET A L'EMPLOI -14-
- AXE 2 : LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION-25-
- AXE 3 : LA POLITIQUE D'INSERTION AU SERVICE DES PUBLICS ET DES TERRITOIRES.....-39-

LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2017-2021-37-

TOME 2

L'ETAT DES LIEUX DE L'EMPLOI ET DE LA PRECARITE EN MEUSE

LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC CONCERNANT L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE

LE DIAGNOSTIC DES STRUCTURES DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

I - CONTEXTE ET METHODOLOGIE DE REFONTE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

La démarche de refonte du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) a été engagée dès 2016, dans une période complexe, marquée par des évolutions d'ampleur, qu'il s'agisse de la réforme territoriale, des débats nationaux autour du projet de renationalisation du RSA, du financement des allocations individuelles de solidarité, ainsi que d'un certain nombre de questions récurrentes soulevées autour des politiques d'insertion et de leur efficacité.

A cela s'ajoutent les fortes préoccupations des collectivités territoriales, et de leurs partenaires, liées notamment aux contraintes financières.

En Meuse, le nombre de bénéficiaires du RSA en responsabilité du Conseil départemental a cru de 16,5 % entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2016 pour représenter aujourd'hui 5048 foyers et 10 396 personnes couvertes, le budget affecté à la seule allocation du RSA s'élevant à 29 892 936 € pour l'année 2016. Le coût du RSA à la charge du Département a ainsi progressé de plus de 31% entre 2011 et 2015, avec un non compensé de l'Etat de l'ordre de 13 M€ en 2015.

Pour l'heure, l'offre d'insertion représente environ 10% du montant de l'allocation (hors charges de personnel). Si aujourd'hui une stabilisation du nombre d'allocataires du RSA semble se dessiner, il n'en demeure pas moins que les personnes en difficulté d'insertion en Meuse sont en réalité bien plus nombreuses, dépassant le cadre du dispositif RSA. C'est vers l'ensemble de ces personnes en insertion, au-delà des seuls bénéficiaires du RSA, qu'est tourné le PDI.

La démarche de refonte du PDI / PTI a dû également tenir compte des difficultés croissantes d'accès à l'emploi dans un contexte de chômage qui perdure. La demande d'emploi en fin de mois, catégorie ABC, en augmentation de près de 20% entre 2012 et 2016, illustre bien cette dégradation globale du contexte.

Les allocataires du RSA sont particulièrement touchés par le chômage de longue et très longue durée. D'autres meusiens, non bénéficiaires du RSA, sont tout autant impactés par la précarité et le chômage, ce qui n'est pas sans conséquences sur leur équilibre individuel comme sur un sentiment collectif d'insécurité.

Autant d'éléments qui révèlent, s'il en était encore besoin, un enjeu économique, social et de cohésion sociale très important au regard de ces situations individuelles prégnantes, lesquelles obligent plus que jamais à dimensionner les réponses susceptibles d'être apportées en fonction des tendances du marché du travail, ainsi que des besoins et capacités de mobilisation de publics très éloignés de l'emploi.

Ainsi, au-delà de la situation du marché du travail, force est de constater la pluralité des personnes engagées dans des parcours d'insertion ainsi que l'écart croissant entre une partie de celles-ci, en capacité de monter en compétences et de progresser vers l'employabilité et nombre d'autres allocataires auxquels s'adresse davantage la politique d'accompagnement social, voire de suivi social validée en décembre 2014.

Pour les premiers, il importe de tout mettre en œuvre pour que le trait d'union à l'emploi puisse se matérialiser le plus rapidement possible : accompagnement global, utilisation d'outils dont la clause sociale, le parrainage, travail sur les compétences en lien avec le monde entrepreneurial, promotion des métiers et formation professionnelle en lien avec la Région Grand Est, etc.

Pour les seconds, un certain nombre d'options devront être étudiées pour concilier la prise en charge avec les grandes difficultés sociales rencontrées, perspectives induites et ressources mobilisables, sachant qu'un long cheminement peut d'ailleurs être nécessaire pour remobiliser les uns ou les autres autour de certaines notions, y compris la valeur travail, lorsqu'ils sont depuis longtemps éloignés de l'emploi et de l'activité.

Cette dimension sociale de remobilisation a toute son importance en résonance aux notions de « bien vivre » dans les territoires et d'impératif de prévention associé.

L'ensemble de ces paramètres a donc guidé les choix méthodologiques pour la refonte du PDI / PTI, optant pour une démarche partenariale de co construction, structurant la démarche autour de la question centrale :

Comment les moyens mis en œuvre sur le champ de l'insertion, en Meuse, peuvent-ils permettre de garantir une efficacité ?

et des questions évaluatives en découlant :

- *L'évolution de la pauvreté précarité en Meuse révèle-t-elle des spécificités territoriales ou thématiques pouvant constituer des enjeux pour les années à venir ?*
- *Quelle évolution constatée de la population des allocataires du RSA, en termes de typologie, de besoins, de sorte de dimensionner les réponses à ces besoins...?*
- *Les moyens mis en œuvre, par le Département et ses partenaires, sont – ils propices à la construction des parcours et permettent –ils d'agir sur la trajectoire des personnes sur le champ social et professionnel au travers des outils déployés (actions de remobilisation individuelles ou collectives, outils de montée en compétences et de lien à l'emploi : clauses sociales,...)*
- *Comment les capacités et compétences des allocataires du BRSA pourraient-elles être mieux mobilisées au profit de leur insertion et en fonction de leur profil dans le cadre des contrats d'engagement réciproque.*

et articulant cette démarche en 3 étapes :

ETAPE 1 : LE DIAGNOSTIC - UNE DEMARCHE CENTREE SUR L'EVALUATION

Trois études ont été réalisées en 2016 – 2017, venant compléter les travaux partenariaux réalisés dès 2014 pour une définition des attendus en matière d'accompagnement en insertion ayant conduit à un ajustement de la convention cadre RSA :

- ✓ Un état des lieux quantitatif permettant de mettre en lumière les évolutions de la situation démographique, de l'emploi, et de la précarité. Ce premier travail permet de souligner les enjeux en matière d'insertion sur le plan départemental et infra. Une approche des dynamiques territoriale sera approfondie dès l'automne 2017 dans le cadre de la démarche de développement social,
- ✓ Un focus sur l'offre d'insertion sociale mise en œuvre sur le territoire et son évaluation (actions réalisées, l'analyse des partenariats, l'identification des facteurs propices au développement de dynamiques d'insertion),
- ✓ Un focus sur l'offre d'insertion socioprofessionnelle proposée via les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique, premier poste de dépenses de l'offre d'insertion.

A noter qu'en termes de méthodologie, les études menées concernant l'offre d'insertion sociale et celle proposée par les structures de l'Insertion par l'Activité Economique, ont donné lieu à des recueils d'éléments via des fiches standardisées, complétées de questionnaires qualitatifs ainsi que d'entretiens semi directifs auprès de bénéficiaires, d'animateurs /d'encadrants, de responsables de structures porteuses ainsi que de référents de parcours.

Un certain nombre d'enjeux a ainsi pu être mis en évidence, concernant le public, les modes d'intervention et les territoires.

L'intégralité des études sont compilées dans le tome 2 du présent document permettant à chacun de s'y référer.

ETAPE 2 - UNE DEMARCHE D'ANALYSE PROSPECTIVE

Le regard croisé des acteurs (élus, professionnels, bénévoles et habitants) recueilli lors de 2 séries de réunions des Comités Locaux pour l'Insertion et l'Emploi en janvier puis en mars, ceci sur chacun des 4 sites (Bar le Duc, Commercy, Verdun et Stenay) a permis d'enrichir l'analyse pour une co-construction des orientations de la politique d'insertion.

ETAPE 3 – LA DEFINITION DES AXES ET PRECONISATIONS DU PDI / PTI 2017 – 2021

C'est donc à partir, d'une part, de l'état des lieux de la situation démographique, de l'emploi et de la précarité, des diagnostics réalisés concernant l'offre d'insertion sociale ainsi que celle proposée par les structures de l'insertion par l'Activité Economique, et d'autre part, du regard croisé des acteurs, que les axes et préconisations ont pu être définis en lien avec les comités technique et de pilotage du PDI.

Les plans d'actions et actions en découlant devront être travaillés dans les mois et années à venir tenant compte à la fois des éléments émergents de la démarche de développement social, et notamment, des compléments de diagnostics territoriaux, ainsi qu'au regard des compétences retenues et des chantiers envisagés par les structures intercommunales.

Le dimensionnement des moyens alloués sera prévu chaque année et/ou de façon pluriannuelle dans le cadre des préparations budgétaires du Département et de chacun des partenaires, tenant compte du cadre de cohérence fixé par le Pacte Territorial pour l'Insertion.

II - LES ENSEIGNEMENTS DE LA PHASE DIAGNOSTIC – UNE CONVERGENCE DES ENJEUX

Les démarches engagées, qu'il s'agisse de l'état des lieux relatif aux évolutions de la situation démographique, de l'emploi et de la précarité, ainsi que des focus sur l'offre d'insertion sociale mise en œuvre sur le territoire et sur l'offre d'insertion par l'activité économique, mettent en exergue un certain nombre de constats et enjeux convergeants en matière d'insertion, et apportant les réponses aux questions évaluatives.

2.1 Les paramètres à intégrer dans la politique insertion et globalement aux politiques publiques

- Une augmentation de la précarité financière et sociale présente sur l'ensemble du département,
- Des territoires impactés différemment – une vulnérabilité paraissant résulter des conditions « environnementales » (type d'habitat, éloignement des services, densité du tissu associatif) celle-ci pouvant être atténuée dans le temps par une politique volontariste.

→ *Une double dimension de la politique insertion : une clé d'entrée par les personnes et une approche territoriale,*

- Une problématique de mobilité dans ses 2 dimensions transport et psychologique présente en urbain comme en rural et impactant les personnes en insertion et potentiellement tout habitant des territoires,

→ *Une politique insertion à concevoir dans une analyse globale des problématiques et non exclusivement sous l'angle des publics cibles,*

- Des effets délétères de la précarité et du non emploi qui impactent les adultes sur le plan personnel et relationnel, pouvant entraver leurs capacités à s'adapter aux exigences de la vie quotidienne ou à un environnement professionnel, générant une exclusion progressive,
- Des effets délétères qui peuvent rejaillir sur les relations familiales et sur les enfants, démultipliant ainsi les conséquences individuelles et pouvant également impacter la dynamique du territoire en termes de cohésion sociale, d'attractivité, constituant des enjeux à court, moyen et long terme.

→ *Une dimension préventive de la politique insertion à développer*

- Une offre d'insertion sociale qui permet d'acquérir et/ou de retrouver certaines fonctions perdues en l'absence d'activité professionnelle (telles que des repères temporels, la confiance en soi, l'expression en groupe...) constat partagé par les partenaires porteurs d'offre, les participants aux actions et les référents de parcours interrogés dans le cadre de l'étude,
- Des moyens mis en œuvre par le Département et ses partenaires qui permettent d'agir sur la trajectoire des personnes mais toutefois encore insuffisamment mobilisés dans une logique de parcours.

→ *Une dimension sociale de l'insertion essentielle à développer et à mobiliser davantage dans le cadre des parcours – une réflexion à conduire sur la notion d' « activité »*

- Une identification / valorisation / des compétences détenues par les personnes à approfondir pour favoriser leur insertion.

→ *Un travail sur la notion de compétences à renforcer, (compétences psycho sociales, compétences socles et compétences transférables) – une culture commune à développer entre les acteurs de l'insertion mais aussi avec les entreprises*

- Un rôle préventif du tissu associatif, reconnu comme pouvant « amortir » les effets délétères de la précarité, mais toutefois, une densité de celui-ci variable selon les territoires,
- Des territoires cumulant des facteurs de vulnérabilité (concentration de public en difficulté, faible densité du tissu associatif, éloignement des services...) qui vont complexifier les démarches d'insertion des personnes et la tâche des acteurs en charge de leur accompagnement.

→ *Un partenariat à enrichir et à diversifier, voire des structures à développer sur certains territoires afin de garantir une équité d'accès*

- Une augmentation de la demande d'emploi (+ 43% de 2004 à 2014) touchant fortement les moins de 25 ans et les plus de 50 ans, et une progression du nombre des allocataires du RSA de + 18% sur la même période.

→ *Des publics à problématiques particulières qui nécessitent des parcours adaptés.*

- Des situations plus nombreuses mais des effectifs dédiés à l'accompagnement n'ayant pas évolués dans les mêmes proportions,

→ *La mise en place d'équipes dédiées à l'accompagnement à envisager en lien avec des projets territoriaux (CIGEO) ou dans une démarche d'une recherche sur les pratiques d'accompagnement,*

- des professionnels pouvant se sentir démunis au regard de la complexité des situations et de l'écart se creusant entre les attentes des employeurs et la réalité perçue,

→ *Des pratiques à faire évoluer pour un accompagnement interdisciplinaire et un travail en réseau – une animation de cette dynamique à renforcer,*

- Des publics toujours plus éloignés de l'emploi, globalement sous qualifiés,
- Un cumul de facteurs accentuant encore la difficulté d'insertion des publics : une forte augmentation des chômeurs de très longue durée dont 65% a plus de 50 ans, un niveau de formation plus faible des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi amenant une persistance au chômage malgré une mobilisation identique voire supérieure des prestations de Pôle emploi en leur faveur.

→ *Une finalité sociale de l'insertion à reconnaître dès lors que la perspective d'accès à l'emploi,*

- une relative stabilisation du nombre d'allocataires du RSA depuis 2016, toutefois un écart s'amorce entre les entrées et les sorties du dispositif, passant de 0 en 2013 (première année de disponibilité de la donnée) à +0.2 points en 2014 et +0.4 points en 2015.

- 72 % des allocataires sont présents dans le dispositif depuis plus de 2 ans, 62 % d'entre eux l'étant depuis plus de 5 ans. Au-delà d'un impact lié à la crise du marché du travail, cela tend à confirmer l'éloignement de l'emploi et les difficultés rencontrées par ces publics en termes d'insertion sociale et professionnelle.

→ *Une démarche d'observation à renforcer concernant les allocataires du RSA et globalement l'évolution de la précarité*

2.2 Les enjeux de la politique insertion, notamment en faveur d'une efficience des parcours d'insertion

- Reconnaître que l'offre d'insertion sociale peut permettre d'accéder à deux finalités selon les besoins des personnes :
 - *L'une centrée sur le versant social (le lien social, le vivre ensemble)*
 - *L'autre visant la progression des participants en confortant /développant des compétences utiles tant dans la vie quotidienne qu'en emploi.*
- Privilégier une approche globale de l'accompagnement, différenciée suivant les besoins exprimés par les différentes typologies de public :
 - *Sortir d'une approche centrée sur les dispositifs,*
 - *Adopter une approche multidimensionnelle, l'intervention thématique (logement, santé, mobilité,...) ne devant constituer qu'une clé d'entrée.*
- Rendre plus lisibles les objectifs poursuivis par les actions d'insertion disponibles sur les territoires
 - *Pour une orientation pertinente des publics par les divers acteurs,*
 - *Pour une meilleure lisibilité des « objectifs », de l'intérêt pour la personne elle-même favorisant son engagement (plus-value recherchée pour cette étape du parcours)*
 - *Pour une adéquation entre les objectifs et les moyens dédiés (humains, financiers, durée de participation)*
- Veiller au dimensionnement de l'offre d'insertion sociale en adéquation avec les besoins (mobilisation possible y compris dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle), et à son accessibilité – Contribuer au développement de l'offre sur certains territoires

- Souligner l'importance du travail en réseau pour permettre aux publics de bénéficier de parcours dynamiques
 - *S'appuyer sur des partenaires locaux identifiés et reconnus pour leurs compétences (consolider les partenariats existants plutôt que de démultiplier les prestations...),*
 - *S'appuyer sur des acteurs reconnus comme légitimes par les intéressés,*
 - *Définir une durée de l'accompagnement des publics respectant la temporalité propre à chaque personne et les objectifs poursuivis, garantissant ainsi leur progression – jalonner les étapes du parcours*
 - *Favoriser les échanges entre les professionnels et les intéressés pour anticiper les poursuites de parcours.*
- Développer le concept d'actions d'insertion modulaires visant à répondre à des objectifs définis, dans un calendrier adapté. (Logique de prestation répondant à la commande publique, passerelles entre diverses activités permettant un enrichissement des compétences et la progression des personnes)
- Optimiser les logiques de parcours en renforçant l'engagement de la personne dans une dynamique d'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle,
- Renforcer la dimension préventive de la politique insertion en faveur de la cohésion sociale sur les territoires.

2.3 Des préoccupations confirmées par le regard croisé des acteurs de l'insertion

La contribution des élus départementaux, des représentants institutionnels, des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle ainsi que des publics concernés a pu être recueillie à différents temps au cours des travaux préparatoires. Là aussi, les préoccupations des uns et des autres se rejoignent.

Les thématiques émergentes portent sur la mobilité, sur l'éducation / la lutte contre la reproduction sociale, sur l'accès et l'usage du numérique, le lien social, l'estime de soi et le développement personnel, ainsi que sur la lutte contre la marginalisation.

A noter que les items sont mentionnés tantôt comme une thématique à travailler, tantôt comme un besoin, un objectif ou un moyen. Ceci démontre la complexité du processus d'insertion.

Chaque situation étant singulière, le point de départ et la porte d'entrée du parcours pourront ainsi être différents, les acteurs et les moyens devant pouvoir être mobilisés de façon appropriée.

Différents publics sont mentionnés comme devant faire l'objet d'une attention particulière. C'est le cas des jeunes, des femmes, des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés ou malades, des personnes issues de la communauté des gens du voyage, des plus de 50 ans en recherche d'emploi, des personnes isolées.

Ceux-ci ont pu être évoqués notamment lors des Comités Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, pour souligner des spécificités dans les problématiques rencontrées par ces publics ou dans les pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de leur accompagnement. La maîtrise d'une législation spécifique, d'une culture pouvant influencer fortement les choix de vie, une disponibilité et une technicité permettant d'offrir une qualité d'écoute structurante... sont autant de paramètres pouvant impacter la qualité et la réussite du parcours d'insertion.

Des observations ont également été formulées concernant les pratiques et la méthodologie d'intervention. Celles-ci sont exprimées sous forme d'attentes ou parfois de points de vigilance, mais convergent en tout point du territoire départemental.

Il est ainsi évoqué par tous la nécessité de mieux se connaître pour travailler en complémentarité en faveur du parcours de la personne, de pouvoir se rencontrer à intervalles réguliers pour échanger de l'information sur l'activité des structures, coordonner les interventions pour des situations individuelles, et rechercher ensemble des solutions aux problématiques de territoire.

III - ELEMENTS DE CADRAGE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDI / PTI 2017-2021

Au regard des constats et enjeux mis en exergue, les éléments de cadrage et les orientations stratégiques de la politique d'insertion sont arrêtés pour la période 2017 – 2021.

3.1 A propos d'« insertion », de « parcours » et d'« efficacité de la politique insertion »

La définition de l'Insertion, la plus fréquemment utilisée, est centrée sur la personne :

« C'est un processus par lequel un individu acquière ou retrouve une place dans la société reconnue, tout en intériorisant les fonctions sociales dont la maîtrise assurera son autonomie. »

En d'autres termes, la personne est insérée socialement lorsqu'elle est en capacité de faire face à ses responsabilités :

- Lorsqu'elle est en capacité de répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, qu'elle est capable d'entretenir des liens avec son environnement.
- Maîtriser les savoirs de base: lire, écrire, communiquer à l'oral, savoir se repérer dans le temps et dans l'espace, savoir utiliser les technologies de l'information pour être autonome dans sa vie personnelle et professionnelle.
- Répondre à ses besoins et à ceux de sa famille (alimentaires, logement, santé, mobilité, ...)
- Connaître ses droits et les démarches pour les faire valoir et les maintenir,
- Faire face à ses obligations et respecter ses devoirs (éducation de ses enfants, gestion du budget, ...),
- Se sentir valorisée, capable d'exprimer ses projets et de les mener à bien.

L'accès et le maintien en emploi constituent les résultats recherchés, pour les atteindre, la personne doit être en capacité de répondre avec efficacité aux situations professionnelles visées ou confiées.

L'emploi est un moyen pour obtenir un revenu, sortir du RSA le cas échéant, et/ou se réaliser dans une activité.

L'insertion professionnelle doit permettre de :

- Développer / mettre à niveau les savoirs de base,
- Etre en capacité de comprendre et respecter les consignes, les règles de sécurité, d'appliquer les éléments d'une démarche qualité, de travailler en équipe, de rendre compte de son travail, de savoir demander de l'aide, d'organiser son temps...
- D'acquérir des compétences techniques, spécifiques à un métier visé, ou transférables dans plusieurs métiers,

Un parcours d'insertion social et/ou professionnelle se construit de manière singulière, au rythme de la personne et au regard de sa situation. Il peut ainsi comporter et alterner des temps d'évaluation, de définition de projet, de mise en situation, de formation, mais aussi mettre à profit des ateliers divers du champ social pour conforter et acquérir des compétences personnelles.

Le développement des diverses compétences fait appel à des actions (ateliers divers, mises en situations, accompagnement...) mais aussi à la mise en œuvre de pratiques professionnelles adaptées en individuel comme en collectif.

3.2 Concernant les axes thématiques identifiés lors du PDI/PTI 2012 – 2016 comme socle de la politique d'insertion

Les besoins en insertion abordés par thématiques lors de l'élaboration du PDI/PTI 2012 – 2016 demeurent pour l'essentiel d'actualité, constituant le socle de la politique d'insertion et visant à :

- promouvoir l'insertion des publics dans l'emploi,
- développer l'accompagnement vers l'emploi,
- adapter des actions d'insertion à des publics spécifiques,
- développer des soutiens financiers liés à la réalisation des parcours,
- développer le lien social et remobiliser l'usager en tant qu'acteur de son parcours,
- favoriser l'accès et le maintien dans le logement,
- promouvoir l'accès aux soins et à la citoyenneté,
- agir sur la mobilité dans ses 2 dimensions (transport et psychologique).

Tout cela en prenant appui sur la mobilisation des ressources de l'environnement au profit de la démarche d'insertion de l'allocataire.

Les travaux engagés permettent de mettre en exergue certains enjeux, sur une échelle d'intervention allant du traitement social à l'accès à l'emploi, en passant par l'employabilité et la remobilisation des personnes, avec le souci constant d'optimiser les effets de l'offre d'insertion déployée et de retour sur investissement des budgets mobilisés.

Une prise en compte effective et personnalisée des personnes fragilisées selon leurs besoins et capacités et non leur statut

Dans le prolongement du PDI précédent, la politique d'insertion prend en compte l'ensemble des meusiens fragilisés (femmes seules, jeunes, travailleurs handicapés,...), quel que soit leur statut, bénéficiaires du RSA ou non, ceci dans une logique d'action conjointe et coordonnée.

L'accompagnement en insertion mis en œuvre par des acteurs pluridisciplinaires doit viser l'accès à l'emploi chaque fois que possible, ou permettre, pour une part du public, de générer un changement personnel, la restauration du pouvoir d'agir, la socialisation ou un sentiment d'utilité à travers la participation à une activité.

L'évaluation de la progression des personnes et de l'efficacité des actions doit être renforcée et prendre en compte les moyens mis en œuvre et non seulement les résultats.

Une attention particulière à l'application d'un juste droit RSA

Les personnes en situation de précarité, de chômage souffrent fréquemment d'une dégradation de l'image de soi, d'un sentiment de disqualification pouvant engendrer un mal être et des comportements défavorables à leur propre équilibre tant psychologique que physique (santé etc.) et leur insertion.

La posture des intervenants est déterminante pour structurer la relation d'accompagnement et favoriser l'engagement de la personne dans une démarche de changement, devant alterner de façon appropriée une fonction d'accueil, d'écoute, de conseil/ d'orientation, d'encouragement /d'incitation/de confrontation.

L'adhésion des personnes est toute aussi indispensable pour permettre leur progression à partir d'un cheminement adapté à leur profil. Si leurs propres attentes doivent logiquement être intégrées aux solutions qui leur sont proposées, à contrario, le constat du non-respect des devoirs doit conduire à la sanction dans une logique de juste droit

Un ancrage fort des politiques d'insertion sur les territoires - une participation aux démarches de développement territorial et de développement social

Vouloir accroître les perspectives d'insertion des publics fragilisés nécessite d'agir simultanément au niveau de leur environnement, dans une approche plus globale et transversale prenant en compte tant la cohésion sociale que le développement économique et l'emploi, nécessitant d'associer plus largement les élus locaux, associations, entreprises et les habitants des territoires.

Cet objectif constitue le fil rouge du PDI / PTI 2017 – 2021 en s'appuyant chaque fois que possible sur la méthodologie du développement social, associant largement les élus et les habitants.

La mobilisation de l'ensemble des leviers des politiques publiques départementales et des capacités d'intervention partenariales

L'insertion des publics et l'efficacité des actions conduites renvoie à une démarche transversale, tant en interne à la collectivité départementale, qu'en coordination étroite avec l'ensemble des partenaires.

S'agissant des politiques publiques départementales, le lien sera fait avec l'ensemble des ressources mobilisables au service des parcours des personnes (logement, mobilité, éducation, santé, culture, loisirs,...) et liées aux enjeux territoriaux (relations avec les intercommunalités, schéma d'accessibilité des services au public, numérique,...).

La valorisation de certaines actions pourra d'ailleurs être envisagée dans le cadre des discussions conduites avec l'Etat quant aux moyens mis globalement au service de l'insertion.

Une période de validité de 5 ans pour le nouveau PDI / PTI, soit 2017 – 2021

Il est proposé de définir les orientations et préconisations pour la période 2017 – 2021, en lien avec la programmation opérationnelle du Fonds social européen et autres contractualisations en cours.

Les plans d'actions seront planifiés et ou priorisés sur cette période afin de permettre la mobilisation des moyens correspondants.

IV. AXES ET PRECONISATIONS DU PDI – PTI 2017 – 2021

Les axes et préconisations retenues pour la période 2017 - 2021 s'appuient sur l'analyse critique, partagée et qualitative des besoins et de l'offre existante, ainsi que sur la coproduction des acteurs dans une recherche de progrès et d'efficacité en faveur de l'insertion.

A souligner, les inflexions issues de ces travaux, reprises dans les orientations ci-dessus visant à permettre aux personnes de s'engager dans une dynamique d'insertion y compris en l'absence d'une perspective d'emploi immédiate.

Le Programme Départemental d'Insertion s'articule autour de 3 axes et leurs préconisations correspondantes. Il s'agit ainsi de mettre l'accent sur la nécessaire approche transversale de l'insertion et de permettre d'agir selon 3 entrées complémentaires, le public, les pratiques et les partenariats territoriaux.

AXE 1 : PROMOUVOIR UNE OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE FAVORISANT L'ACCES DES PUBLICS A L'AUTONOMIE ET A L'EMPLOI.

En matière d'insertion sociale

1. Permettre aux personnes en difficulté de faire valoir leurs droits et de les maintenir
2. Permettre aux personnes en difficulté de développer leurs capacités et compétences (compétences psychosociales, sociales et transversales) – renforcer leur pouvoir d'agir,
3. Permettre aux personnes en difficulté de faire face à leurs responsabilités en favorisant la levée des freins sociaux et l'accès aux droits,
4. Permettre aux personnes de renforcer les liens avec leur environnement et de trouver leur place dans la société,

En matière d'insertion professionnelle

5. Permettre aux personnes en difficulté de consolider leur projet professionnel et d'acquérir les compétences attendues en emploi,
6. Sécuriser et améliorer la qualité et la continuité des parcours d'insertion pour faciliter l'accès à l'emploi,
7. Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi bien qu'étant positionnés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle,
8. Développer le partenariat avec le monde économique pour renforcer l'accès et le maintien en emploi,

Concernant spécifiquement les SIAE

9. Formaliser les attendus d'un accompagnement réussi et complet et les communiquer auprès des salariés et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique,
10. Formaliser et uniformiser les pratiques propres à l'accompagnement réalisé auprès des salariés en Structure d'Insertion par l'Activité Economique
11. Assurer, à chaque salarié présent dans une SIAE, un accompagnement de qualité et efficace réalisé par un encadrant professionnel dédié et formé, disposant des moyens nécessaires,
12. Promouvoir et remobiliser le partenariat autour de l'accompagnement des salariés en amont, pendant et à la sortie de la structure.

AXE 2 : OPTIMISER LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION

1. Optimiser l'acculturation des divers acteurs de l'insertion, et le public cible, concernant la notion de « parcours d'insertion » et les modalités d'accompagnement correspondantes,
2. Professionnaliser les acteurs de l'insertion afin de renforcer la valorisation et la responsabilisation des publics, dans le cadre des interventions individuelles et/ou collectives
3. Permettre au public d'être acteur, renforcer son pouvoir d'agir...,
4. Renforcer l'animation de la politique insertion favorisant le partage d'expériences, la connaissance et l'analyse partagée, à l'échelle locale et/ou départementale,

AXE 3 : CONDUIRE UNE POLITIQUE D'INSERTION AU SERVICE DES PUBLICS ET D'UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF EN LIEN AVEC LES EPCI

1. Renforcer l'articulation de la politique insertion avec les politiques publiques portées par le Département et ses partenaires,
2. Assurer une veille concernant les besoins des publics en difficulté
3. Appuyer les territoires dans l'analyse des problématiques rencontrées ainsi que dans la recherche et la construction de réponses, contribuant ainsi à la réduction des freins à l'insertion (ex lutte contre la précarité énergétique, mobilité, logement...)
4. Contribuer aux démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) favorisant la prise en compte des personnes fragilisées et la programmation de moyens en faveur de leur montée en compétences,
5. Contribuer à l'analyse des opportunités d'emploi et à leur promotion
6. Associer les entreprises ou leurs représentants dans les démarches territoriales au-delà des questions liées à la formation et à l'emploi
7. Favoriser l'innovation
8. Assurer la gestion du dispositif RSA et veiller à l'adaptation des modalités de sa mise en œuvre en fonction des besoins et des réalités du territoire, ceci dans le respect du cadre réglementaire et dans une logique de juste droit.

Pour une déclinaison des préconisations en plan d'actions et/ou actions

Une présentation du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial pour l'Insertion 2017 – 2021 sera faite dans le cadre du Comité Technique ainsi que des 4 Comités Territorialisés pour l'insertion et l'Emploi, permettant d'engager la co-construction partenariale des actions et plans d'actions à conduire prioritairement en 2017 – 2018.

A noter que des actions s'inscrivant dans la continuité du PDI 2012 – 2016 et des démarches engagées lors de la refonte de celui-ci sont d'ores et déjà engagées. C'est le cas notamment pour ce qui concerne le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique



DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

AXES ET PRECONISATIONS

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Permettre aux personnes en difficulté de faire valoir leurs droits et de les maintenir

✓ **DIAGNOSTIC**

Les publics inscrits dans un parcours en insertion font face à une multiplicité de problématiques.

La précarité, qu'elle soit matérielle, morale et/ou psychologique, l'absence d'activité professionnelle génèrent un mal-être progressif pouvant amener les personnes à perdre confiance dans les institutions, à se désengager face au fonctionnement de la société, à renoncer aux démarches visant à faire valoir leurs droits, ou à les maintenir. La non maîtrise des savoirs de base, ou des difficultés cognitives vont accroître encore la perte de repères et le risque de rupture des droits.

Au-delà, des facteurs exogènes impactent également l'accès aux droits.

Ainsi, la généralisation progressive de la dématérialisation des démarches administratives questionne la capacité des publics à s'adapter à ces nouveaux impératifs (maîtrise de l'usage du numérique et équipement correspondant) ainsi que les moyens dédiés pour les accompagner dans ces démarches.

Par ailleurs, la situation démographique peut également jouer un rôle puisqu'en Meuse, 8 000 habitants demeurent à plus de 10 minutes des équipements utiles au quotidien. Leurs besoins sont divers et variés et obligent les professionnels à maîtriser un maximum d'informations pour orienter vers la solution la plus adaptée et accessible au public. Des réflexions sont d'ores et déjà engagées dans le cadre de l'élaboration du schéma d'accessibilité des services au public.

Des outils ont pu être développés, notamment en matière de partage d'informations (ex le Guide des Ressources Sociales répertoriant les structures agissant en faveur de la levée des freins à l'emploi et accessible aux professionnels de l'insertion, des interfaces multiples entre le Département et la CAF, la MSA ou Pôle Emploi permettant une veille concernant les droits).

Si des efforts doivent être poursuivis visant à une exploitation plus systématique de ces outils, il est également nécessaire de renforcer la diffusion de l'information par le biais du réseau des partenaires et/ou par le développement de lieux ressources de proximité, enjeu des discussions avec les Communautés de Communes.

Enfin, une attention particulière doit être portée au droit à l'accompagnement et aux modalités de sa mise en œuvre. Il s'agira de veiller à l'effectivité et à la pertinence de l'orientation des bénéficiaires du RSA, visant à désigner le référent unique le plus pertinent, et plus largement à la mise en œuvre des droits dans des domaines spécifiques tels que le logement, la formation.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Informer les personnes sur leurs droits, les démarches nécessaires pour les faire valoir et les maintenir, au besoin les accompagner à cet effet,
- b. Sensibiliser les acteurs sur les différents droits et les modalités d'ouverture de ceux-ci,
- c. Lutter contre la fracture numérique,
- d. Contribuer au développement de lieux d'accueil multiservices et veiller à leur accessibilité,
- e. Dans le cadre du dispositif RSA, accroître le taux d'orientation et/ou de réorientation des intéressés, en renforçant leur implication et en veillant à la pertinence de l'organisme désigné au regard de leur situation,
- f. Veiller à une simplification des procédures et à la réactivité des interventions.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Permettre aux personnes en difficulté de développer leurs capacités et compétences (compétences psycho sociales, socles et transversales) – Renforcer leur pouvoir d'agir

✓ **DIAGNOSTIC**

On appelle « **compétences psychosociales** » l'ensemble des capacités et des compétences d'une personne lui permettant de répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. Dix compétences sont ainsi répertoriées, couplées par 2 : Savoir résoudre les problèmes/Savoir prendre des décisions, Avoir une pensée créative/Avoir une pensée critique, Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles, Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres, Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions.

Les « **compétences socles** » sont, elles, constituées des savoirs de base ou savoirs généraux (lire, écrire, communiquer à l'oral et à l'écrit, compter, savoir se repérer dans le temps et dans l'espace, savoir utiliser les technologies de l'information) nécessaires pour être autonome dans sa vie personnelle et pour mobiliser des capacités techniques en situation professionnelle.

Les « **compétences transversales** » sont mises en œuvre dans différentes situations professionnelles de production de biens ou de services et s'appliquent à tous les métiers ou à un grand nombre d'entre eux. (ex : organiser le travail, comprendre des documents, travailler en équipe, respecter les règles de vie collective...).

Ces compétences ne sont pas acquises une fois pour toutes mais peuvent se modifier, augmenter ou diminuer au cours de diverses étapes et au gré des expériences de la vie d'un individu, impactant son autonomie et ses facultés d'adaptation tant dans la vie quotidienne que dans un environnement professionnel. Ces diverses compétences se manifestent dans l'action, en milieu professionnel comme dans la sphère familiale ou dans le cadre d'activités collectives.

Un déficit est fréquemment observé chez les personnes en insertion, engendrant un mal être et des comportements défavorables à leur propre équilibre tant psychologique que physique (santé etc.) et à l'insertion.

Le développement de ces compétences peut passer par un apprentissage pour ce qui concerne les savoirs de base et par la participation à des actions collectives diverses. Le support d'activité et surtout la pédagogie déployée devront permettre d'une part de valoriser les réussites favorisant le sentiment de confiance, d'autre part d'amener les personnes à vivre et partager de nouvelles expériences, de favoriser les situations d'entraide.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Lutter contre l'illettrisme,
- b. Renforcer la confiance en soi, l'affirmation de soi, le bien être,
- c. Développer des actions d'insertion « modulaires » visant à stimuler/initier/favoriser la mobilisation et la progression des personnes en termes de développement des compétences psycho sociales, socles et transversales:
 - Développer des actions de mobilisation
 - Favoriser la mise en place d'ateliers spécifiques, à durée définie, à proximité des publics, visant le bien être, l'affirmation de soi, ...
 - Favoriser les passerelles entre les diverses activités
- d. Permettre aux personnes de prendre conscience des compétences qu'elles mettent en œuvre dans la vie quotidienne et leur parcours, de les valoriser et de les développer – leur permettre d'identifier les compétences transversales utiles en emploi,
- e. Permettre d'entretenir l'ensemble des compétences acquises

✓ INTITULE DE LA PRECONISATION

Permettre aux personnes en difficulté de faire face à leurs responsabilités

✗ DIAGNOSTIC

Si l'accompagnement en insertion vise à permettre aux personnes de lever des freins en matière de logement, de garde d'enfants, de santé, de mobilité, dans l'objectif de favoriser l'accès à l'emploi ou à la formation, il doit également prendre en compte des domaines de la sphère personnelle et familiale permettant aux personnes de faire face à leurs diverses responsabilités quotidiennes. Il rejoint en cela le registre du travail social et d'une intervention éducative.

Ainsi, les diverses interventions menées auprès de la personne (soutien parental, relations intrafamiliales, accompagnement financier, lutte contre la précarité énergétique, savoir habiter, lien social...) font partie intégrante de l'accompagnement insertion visant tout autant à l'aider à remédier à ses difficultés qu'à lui permettre d'adopter un comportement adéquat (pour exemple, l'accès au logement peut recouvrir les démarches administratives, la gestion budgétaire, l'appropriation du logement, mais aussi les relations de voisinage),

La question des relations familiales et de l'éducation des enfants revêt une importance particulière au regard notamment du taux de foyers allocataires du RSA en situation de monoparentalité (39.5% de l'ensemble des allocataires). Couplées à de faibles ressources, et à un environnement présentant peu de perspectives en matière d'emploi, ces situations ne permettent pas aux individus de s'engager entièrement dans un parcours vers l'emploi. Dès lors, l'enjeu est bien **d'intervenir de manière préventive** auprès des publics pour favoriser la construction des adultes de demain et mieux lutter contre les risques de reproduction sociale.

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

- a. Aider les personnes à lever leurs freins à l'insertion, et notamment en matière de santé/accès aux soins, de logement, de garde d'enfants, de mobilité,
 - *Actions d'information/sensibilisation, de confirmation de projets, d'accompagnement éducatif portant sur diverses thématiques, à destination des publics,*
 - *Informations sur l'offre de service de chacun à destination des acteurs facilitant la mise en relation des personnes,*
 - *Liens renforcés avec les différents dispositifs, mesures et/ou professionnels (ex prévention des expulsions, gestion budgétaire, PMI, ...)*
- b. *Renforcer la coordination et les coopérations des acteurs en faveur de l'accompagnement des parcours individuels ainsi que dans la recherche de réponses aux besoins sur les territoires*
 - *Favoriser la connaissance des ressources existantes par le public et par les acteurs,*
 - *Optimiser le soutien social et l'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours, favorisant un engagement continu de celles-ci et la mobilisation des ressources nécessaires,*
- c. Favoriser des apprentissages, des partages de connaissances utiles dans la vie quotidienne (gestion budgétaire, santé, mobilité, savoir s'organiser, faire des choix, être habile dans les relations interpersonnelles...),
- d. Agir en direction des familles, notamment en faveur des relations familiales, de la communication et des notions de respect, contribuant ainsi à la prévention éducative et à la lutte contre les phénomènes de reproduction sociale,
- e. Accentuer la prise en compte de la citoyenneté, de la solidarité - Renforcer ainsi le volet « lutte contre les exclusions » et « cohésion sociale » de la politique insertion.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

**Permettre aux personnes de renforcer les liens avec leur environnement
et de trouver leur place dans la société**

✓ **DIAGNOSTIC**

Les personnes en situation de précarité, de chômage souffrent fréquemment d'une dégradation de l'image de soi, d'un sentiment de disqualification les conduisant progressivement au repli sur soi et à l'isolement.

Le caractère rural de la Meuse peut encore accélérer ce processus de par les difficultés d'accès aux services ou aux équipements, mais aussi, sur des secteurs peu peuplés, par le poids du regard de l'entourage.

Au-delà des effets engendrés pour chaque individu, l'augmentation de la précarité et du chômage sur les territoires peut impacter également les liens sociaux de façon globale, accentuant les risques d'exclusion et d'insécurité.

Le maintien et le renforcement du lien social, comme source de reconnaissance et de sentiment d'utilité, apparaît dès lors comme une priorité en matière d'insertion.

La participation à des activités d'insertion collective permet de développer un contact social avec des personnes qui sont, ou non, dans des situations similaires.

Une attention particulière sera portée tant en faveur d'une meilleure couverture territoriale de l'offre d'insertion collective, que dans le développement de liens avec le tissu associatif culturel et sportif, et/ou les collectivités locales.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Favoriser l'engagement dans des activités (sport, culture, bénévolat, entraide) permettant de renforcer le lien social et de lutter contre l'isolement,
- b. Développer les échanges de savoirs, de savoirs faire, de services visant à lutter contre l'exclusion et à favoriser la mixité sociale (Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs, Système d'Echanges Local, Accorderies...),
- c. Consolider l'insertion des personnes en les amenant progressivement à prendre des responsabilités dans des activités, à retrouver un sentiment d'utilité,
- d. Veiller au dimensionnement de l'offre d'insertion tenant compte à la fois des besoins des publics, des spécificités territoriales ainsi que d'une nécessaire couverture territoriale (notion de proximité et/ou d'accessibilité),
- e. Contribuer à des démarches de type développement social en lien avec les Maisons de la Solidarité et les divers acteurs des territoires.
- f. Valoriser dans les médias, les réussites, les compétences des personnes en insertion

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Permettre aux personnes en difficultés de consolider leur projet professionnel et d'acquérir les compétences attendues en emploi

✓ **DIAGNOSTIC**

Les meusiens souffrent d'une sous qualification au regard des chiffres présentés à l'échelle régionale, ce qui ne coïncide pas toujours avec les besoins du marché du travail sur le territoire. Ce phénomène est encore plus marqué pour les chômeurs de longue et très longue durée.

Pour accompagner efficacement les personnes dans la définition de leur projet professionnel et des différentes étapes du parcours en découlant, il est nécessaire :

- De mieux connaître les métiers porteurs d'emplois dans les territoires, afin d'amener les personnes à élargir leurs choix, et de pouvoir les guider efficacement,
- D'identifier l'écart entre les compétences détenues par la personne et celles requises dont celles dites transférables, c'est-à-dire les compétences techniques, technologiques et organisationnelles d'un métier qui sous réserve d'une faible adaptation peuvent être mises en œuvre dans un autre métier,

Par ailleurs, les employeurs attestent accorder une attention particulière au « savoir être » des personnes à recruter plaçant cette exigence à égalité avec les compétences techniques, voire avant.

L'analyse des besoins des employeurs doit être réalisée par secteurs d'activités et par zone d'emploi pour favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Valoriser les savoirs et les compétences détenus y compris ceux développés dans la sphère familiale et/ou des loisirs,
- b. Favoriser le renforcement du savoir être, et le développement des compétences socles, et transférables,
- c. Permettre aux personnes d'appréhender les métiers et le marché du travail afin d'élargir leurs choix professionnels et de définir leur orientation en tenant compte de la réalité,
- d. Partager, développer des outils d'évaluation de compétences, de construction de projet professionnel,
- e. Permettre aux personnes de confirmer leur projet / valoriser leurs compétences en diversifiant/multipliant les occasions de mises en situation (contrats aidés, immersions, méthode de recrutement par simulation...),

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

**Sécuriser et améliorer la qualité et la continuité des parcours d'insertion
pour faciliter l'accès à l'emploi**

✓ **DIAGNOSTIC**

Au 30 juin 2016, 25% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 24 mois, entrant dans la catégorie des chômeurs de très longue durée, la moitié d'entre eux étant titulaires d'un minima social (RSA, ASS ou AAH). Par ailleurs, les bénéficiaires du RSA sont surreprésentés parmi les demandeurs d'emploi considérés « éloignés de l'emploi » (3^{ème} indicateur stratégique de la convention tripartite Etat - Pôle Emploi – unedic) atteignant 50% de cette catégorie.

Si le besoin d'accompagnement est manifeste, celui-ci laisse entrevoir une prise en charge complexe nécessitant la mobilisation de diverses compétences, et l'inscription du parcours d'insertion dans la durée.

La régularité et la continuité de l'accompagnement, l'anticipation sont indispensables tout au long du parcours afin d'éviter un risque important de rechute ou de perte des fonctions acquises dans le cadre d'une action.

La coordination des acteurs et des moyens conditionnent également la réussite des parcours.

Concernant la formation, celle-ci constitue un levier indéniable pour l'accès et la pérennisation dans l'emploi des publics. Toutefois il est important de travailler cette perspective dans une prise en charge globale prenant en compte les aspects organisationnels, familiaux, etc.

L'accès des publics en insertion à la formation passe également par un questionnement sur l'accessibilité de celle-ci, sur son financement et celui des frais périphériques, ainsi que sur la diversification des compétences préparées. L'effort en termes de communication sur ce dernier point est à poursuivre.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

a. Prendre en compte les situations des personnes dans leur globalité, et encourager l'articulation entre les temps personnels, familiaux et professionnels pour les femmes et les hommes,

b. Se doter d'outils partagés pour le diagnostic, la définition des étapes du parcours, leur suivi et leur évaluation, et veiller à une mise en œuvre identique en tout point du territoire,

c. Favoriser les échanges entre les différents intervenants et les intéressés pour anticiper les poursuites des parcours individuels, de sorte de garantir leur efficacité et favoriser la co-construction de réponses limitant les périodes de ruptures,

d. Etayer l'accompagnement des parcours en s'appuyant chaque fois que possible sur les différents acteurs et sur l'offre d'insertion sociale (complémentarité des apports, légitimité et expertise des acteurs, consolidation des acquis et de la dynamique,...),

e. Développer et animer le travail en réseau en faveur de l'accompagnement des parcours d'insertion socio professionnelle,

f. Améliorer l'accès à la formation pour les personnes engagées dans un parcours d'insertion,

- Mettre en œuvre les possibilités d'accès à la formation notamment pour les salariés des SIAE
- Développer la validation de gestes, certifications visant à encourager les personnes à s'engager dans un parcours de formation

g. Développer et harmoniser des outils financiers réactifs visant à sécuriser les parcours (ex : aides financières individuelles, co-financement de prestations,...)

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi bien qu'étant positionnés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle

✓ **DIAGNOSTIC**

Quelques chiffres clés sur l'évolution démographique et sur la demande d'emploi entre 2010 et 2015 :

- Les Demandeurs d'Emploi de plus de 50 ans (25 % de la DEFM ABC)
- Les Demandeurs d'Emploi de moins de 25 ans (17,1 % de la DEFM ABC en 2015 contre 19,9 % en 2010)
- 26 % des Demandeurs d'Emploi en catégorie ABC sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 2 ans
- La part de Demandeurs d'Emploi de longue et de très longue durée va jusqu'à tripler en cinq ans sur certaines Communautés de Communes
- Le nombre de Demandeurs d'Emploi Travailleurs Handicapés (TH) en catégorie ABC a augmenté de 52 %. Leur poids dans la demande d'emploi ABC est ainsi passé de 8,6 % en 2010 à 10,5 % en 2015.
- 44 % des bénéficiaires RSA présentes dans le dispositif depuis plus de 5 ans – une augmentation de 88% sur les cinq dernières années.

Âge avancé, durée d'inactivité de plus en plus longue, handicap sont autant de critères qui complexifient l'accès à l'emploi. Face à un marché du travail particulièrement tendu, la part des publics concernés s'est accrue au cours des 5 dernières années.

Dans le même temps, le fait d'être en situation de précarité peut générer un mal-être chez les individus qui perdent leurs repères au sein de la société et ont besoin de se réadapter progressivement, laissant les services en charge de leur accompagnement très souvent démunis.

Il convient donc d'adapter les modalités d'accompagnement au plus près des besoins formulés par ces personnes, en s'appuyant sur les offres de service de droit commun ou en développant le cas échéant une offre spécifique.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Redéfinir le rôle de chacun des acteurs dans l'accompagnement des parcours d'insertion professionnelle, et de leurs étapes, afin de veiller à leur complémentarité et à l'efficacité collective (légitimité des acteurs, expertise, ...),
- b. Porter une attention particulière aux personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés, aux demandeurs d'emploi de longue et très longue durée et notamment ceux bénéficiaires du RSA, aux femmes, aux jeunes, aux plus de 50 ans, veillant à l'adéquation de l'offre de droit commun au regard des besoins
- c. Contribuer à l'adaptation de l'offre de droit commun ainsi qu'au développement, le cas échéant, de moyens spécifiques d'accompagnement de ces publics,
- d. Rechercher une participation active des personnes dans leur projet de vie, et dans leur parcours d'insertion,
- e. Veiller à l'effectivité de l'accompagnement socioprofessionnel,
- f. Veiller à l'effectivité et à la continuité de l'inscription des Bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle Emploi, (démarche indispensable pour une mise en œuvre de l'accompagnement par Pôle Emploi et la mobilisation de son offre de service en faveur du parcours, mais aussi premier engagement demandé pour lequel un non-respect peut donner lieu le cas échéant à une sanction au titre des droits et devoirs liés au RSA).

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

**Développer le partenariat avec le monde économique pour renforcer
l'accès et le maintien en emploi**

✓ **DIAGNOSTIC**

La compétence est un ensemble de capacités à agir qui se manifeste dans l'action. Elle est toujours liée au contexte, à la situation particulière.

Ainsi à chaque étape d'un parcours d'insertion professionnelle, il peut être nécessaire de rechercher une mise en situation concrète qui permettra à la personne, et à son référent, d'apprécier les compétences qu'elle détient ainsi que celles qu'elle devra développer pour satisfaire aux exigences d'un poste de travail.

Ceci est particulièrement vrai lors de la définition d'un projet professionnel, pour aider la personne à se représenter de façon réaliste un métier et son environnement, mais aussi en vue de qualifier ses acquis ; aussi il est nécessaire de susciter une relation contractuelle avec les entreprises.

Divers outils sont aujourd'hui disponibles afin de favoriser le contact et/ou l'immersion en entreprise qu'il s'agisse d'actions de parrainage, de visites ou de forums, de courtes périodes d'immersion non rémunérées, voire de contrats de travail mobilisés dans le cadre des clauses sociales, des contrats aidés du secteur marchand ou non marchand, etc.

Si ces outils sont connus et d'ores et déjà utilisés, leur mise en œuvre doit d'une part être développée par une sensibilisation et une mobilisation accrue des entreprises, y compris au titre de leur responsabilité sociale, et d'autre part faire l'objet d'une évaluation systématique, capitalisée et partagée avec la personne concernée, contribuant ainsi à la co construction de son parcours d'insertion.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Favoriser les périodes de mises en situation professionnelle, (*période d'immersion, contrats aidés, etc.*),
- b. Renforcer le déploiement de la clause sociale dans les projets/chantiers soutenus par le Département (marchés publics initiés par le Département, étude de la conditionnalité en lien avec l'octroi de financements départementaux...),
- c. Développer les opportunités de dialogue entre les entreprises (cadres et salariés) et les demandeurs d'emploi, dans un cadre individuel ou collectif (parrainage, témoignages / métiers, visites d'entreprises...),
- d. Impulser une approche des métiers par compétences,
- e. Consulter les entreprises ou leurs représentants concernant la définition des formations, ainsi que leurs besoins/projets dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises,
- f. Mobiliser les entreprises dans le cadre de la validation des compétences, afin que celles-ci soient reconnues dans le monde professionnel.
- g. Accompagner la création d'activité par les personnes elles-mêmes

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Formaliser les attendus d'un accompagnement réussi et complet et les communiquer auprès des salariés et des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)

✓ **DIAGNOSTIC**

Les professionnels chargés de l'accompagnement des salariés font souvent face à diverses responsabilités souvent en lien avec les activités de la structure les amenant à diminuer leurs parts d'investissement pour l'accompagnement socioprofessionnel. Pourtant un nombre important, mettent en évidence la qualité de l'accompagnement comme levier pour la réussite du parcours.

Les salariés en insertion semblent percevoir de façon positive et satisfaisante leurs missions et leurs accompagnements malgré les carences observées lors de la phase de diagnostic. D'ailleurs, en termes de projet à la sortie du contrat, une majorité présente des ambitions qui devraient être acquises pendant le temps de contrat (rechercher un emploi, faire une formation). Ce ressenti peut souligner le manque de compréhension des finalités d'un parcours en SIAE.

Il semble aujourd'hui important de décliner de façon opérationnelle les rôles de chacun et les modalités d'exercice afin d'aboutir à une vision commune concernant les modalités d'accompagnement des salariés en SIAE.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Identifier et harmoniser entre partenaires les attendus de la part des SIAE pour un accompagnement réussi des salariés,
- b. Décliner de façon opérationnelle les rôles et les activités de chacun et les modalités d'exercice notamment en matière d'organisation (temps dédié à l'accompagnement, aux recherches d'emploi ...)
- c. Veiller à ce que les salariés aient connaissance de leurs droits et obligations en termes d'accompagnement, de montée en compétences, de professionnalisation...

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Formaliser et uniformiser les pratiques propres à l'accompagnement réalisé auprès des salariés en Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

✓ **DIAGNOSTIC**

Les personnes engagées dans un parcours d'Insertion par l'Activité Economique doivent bénéficier d'une visibilité quant à l'accompagnement qui leur est proposé au sein de la structure et aux objectifs fixés lors de leur embauche.

En effet, le public ne peut être mobilisé sur son parcours de professionnalisation ni en identifier les différentes étapes si l'accompagnement n'est pas formalisé lors de son contrat.

De même il est essentiel que le salarié bénéficie de temps dédiés, isolés de l'activité de production, afin de faire valoir ses projets, ses difficultés, ses ambitions...

Enfin, le public en insertion doit bénéficier d'une équité de traitement sur le territoire, réalisable si les structures offrent un accompagnement de qualité en utilisant des méthodes et des outils uniformisés.

L'implication des partenaires est reconnue comme une composante indispensable de l'accompagnement des salariés en structure de l'IAE (mentionné comme un levier pour les structures dans la gestion des parcours et souligné comme un frein lorsqu'il est absent).

Il semble aujourd'hui nécessaire de se pencher sur le développement des dynamiques partenariales entre les SIAE comme avec les partenaires extérieurs avant, pendant le contrat au sein de la structure et surtout à la sortie de cette dernière.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Avant l'entrée en structure, s'assurer que l'orienteur et le prescripteur ont établi un diagnostic de la situation et des enjeux du parcours IAE
- b. Permettre au salarié d'avoir une meilleure visibilité de sa trajectoire, de son parcours (objectifs initiaux, réorientations le cas échéant, échéancier...),
- c. Veiller à ce que des temps dédiés à l'accompagnement soient identifiés, formalisés de manière uniforme pour tous les salariés et organisés en dehors de l'activité de production.
- d. Permettre au salarié d'accéder à une reconnaissance des compétences transversales et transférables détenues et acquises durant le contrat afin de pouvoir les valoriser dans la poursuite de son parcours.
- e. Eviter une rupture de parcours pour les salariés lorsque le contrat prend fin.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Assurer à chaque salarié, présent dans une structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), un accompagnement de qualité et efficient réalisé par un encadrant professionnel dédié et formé, disposant des moyens nécessaires

✓ **DIAGNOSTIC**

Les professionnels en charge de l'encadrement et de l'accompagnement au sein des SIAE voient leurs missions souvent dédoublées : les obligations liées à l'activité de la structure (production, gestion des chantiers ...) et / ou les tâches administratives d'une part et la fonction d'accompagnement socio-professionnel d'autre part. La tension entre les deux est prégnante, souvent au détriment de l'accompagnement socio-professionnel.

Par ailleurs, il apparaît que cette prise en charge est parfois réalisée par des membres du personnels pour lesquels l'accompagnement de fait pas partie de leurs prérogatives.

Divers freins sont identifiés tels que le manque de temps, et la formation tant pour les professionnels que pour les salariés en insertion. D'autres sont liés spécifiquement à ces derniers : problématiques sociales, motivation parfois insuffisante.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

a. Permettre aux professionnels d'accéder aux compétences indispensables pour mener à bien les missions confiées en termes d'accompagnement via la formation, professionnalisation, mutualisation entre SIAE.

b. Mettre à disposition des structures des moyens complémentaires et / ou ressources permettant un accompagnement centré sur le projet des salariés et la levée des freins bloquant l'accompagnement, au service d'un parcours efficace.

✓ INTITULE DE LA PRECONISATION

Optimiser l'acculturation des divers acteurs de l'insertion, et le public cible, concernant la notion de « parcours d'insertion » et les modalités d'accompagnement correspondantes

✓ DIAGNOSTIC

La notion de « parcours d'insertion » se définit en référence au cheminement nécessaire pour qu'une personne accède à son autonomie, qu'elle parvienne à faire face aux exigences de la vie quotidienne, et qu'elle puisse chaque fois que possible accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Le parcours recouvre donc les démarches et actions entreprises par la personne, de sa propre initiative, ainsi que les accompagnements et prestations mobilisés, de façon coordonnée, en faveur de l'accès aux droits, du développement des compétences personnelles, de la levée des freins, et de l'accès à l'emploi.

Les parcours d'insertion ne sont pas linéaires du fait de la complexité des situations des personnes concernées mais également de l'impact des facteurs exogènes pouvant ralentir voire compromettre l'aboutissement des projets (problème de santé, délais d'attribution d'un logement, perte d'un moyen de locomotion, calendrier de programmation des formations, manque ou inadéquation des offres d'emploi).

Tout au long de son parcours la personne va devoir s'appuyer, successivement ou de façon concomitante, sur ses propres ressources et sur les compétences et les outils de différents intervenants. Tous, depuis leur place, devront pouvoir collaborer ensemble,

Lors des travaux préparatoire du PDI, l'importance du « travail ensemble » et du réseau a été à nouveau soulignée par les différents acteurs de l'insertion, ceci sur l'ensemble du département. L'accent a été mis sur un besoin de connaissance réciproque, défini comme une nécessité ressentie et partagée d'échanges réguliers permettant une circulation de l'information, une acculturation progressive, une harmonisation d'outils et de méthodologie.

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

- a. Accroître l'information concernant la notion de parcours d'insertion et d'accompagnement. Veiller à son appropriation par les acteurs comme par le public,
- b. Proposer des formations actions, associant les professionnels et des représentants du public concerné, visant à co-construire des modalités d'accompagnement (confrontation des représentations, organisation, co construction d'outils),
- c. Développer des formations actions associant les divers acteurs de l'insertion sur les territoires (compréhension réciproque des méthodologies d'intervention de chacun et de leur complémentarité, évolutions pédagogiques...) favorisant les dynamiques de réseau et une qualité d'accompagnement des parcours.

✓ INTITULE DE LA PRECONISATION

Professionaliser les acteurs de l'insertion afin de renforcer la valorisation et la responsabilisation des publics, dans le cadre des interventions individuelles et/ou collectives

✓ DIAGNOSTIC

La valorisation et la responsabilisation renforcent l'estime de soi, favorisant l'engagement des personnes en faveur de leur insertion sociale et professionnelle.

Si l'immersion dans des activités collectives est propice à cette démarche, il est néanmoins nécessaire de veiller à la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée pour en optimiser les effets dans la durée.

De même, il paraît important que cette orientation soit prise en compte par un maximum d'acteurs afin de renforcer les dynamiques de parcours.

L'engagement des personnes et l'évaluation de leur progression nécessitent la définition partagée d'objectifs concrets à atteindre et la planification des actions à mettre en œuvre.

Cette méthodologie de travail par objectif constitue la base de tout accompagnement, donnant lieu spécifiquement dans le cadre du dispositif RSA à une formalisation écrite : le Contrat d'engagement réciproque.

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

a. Proposer des formations visant l'appropriation d'une pédagogie permettant la valorisation et la responsabilisation des personnes et la découverte d'outils appropriés,

b. Renforcer les pratiques d'accompagnement par objectifs, et notamment pour ce qui concerne les bénéficiaires du RSA, veiller à accroître le taux et la qualité des Contrats d'Engagements Réciproques,

c. Veiller à permettre à l'ensemble des professionnels en charge de l'accompagnement et de l'animation d'actions d'insertion d'accéder aux formations proposées, ceci quel que soit leur cadre d'emploi (collectivité ou association),

d. Contribuer à l'élaboration d'un référentiel de l'accompagnement social visant à favoriser l'engagement et la responsabilisation des personnes dans une logique de parcours.

✓ INTITULE DE LA PRECONISATION

Permettre au public d'être acteur, renforcer son pouvoir d'agir...

✓ DIAGNOSTIC

Le développement du pouvoir d'agir est « la possibilité concrète pour les personnes ou les collectivités d'exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient » (Le Bossé, 1996).

Cette approche prend appui sur 4 étapes qui incluent la participation des personnes tout au long du processus de l'intervention :

- La définition du problème avec les personnes directement concernée,
- La prise en compte de tous les enjeux et notamment des enjeux collectifs et individuels des personnes ainsi que du contexte,
- La définition négociée des solutions viables avec les personnes,
- L'introduction d'une démarche de conscientisation.

La dimension individuelle telle que sortir de chez soi, rompre l'isolement, créer des liens avec d'autres personnes, s'ouvrir aux autres, reprendre confiance et envisager à nouveau des projets est vectrice de changement et d'insertion pour la personne. L'activité en groupe est un moyen au service de cette démarche, pouvant étayer les parcours.

La dimension collective doit permettre de construire avec les personnes, à partir de ce qui est important pour elles, un changement de leurs conditions de vie.

Cela va au-delà d'une participation à des activités en groupe, requérant une maîtrise de la méthodologie et son inscription reconnue dans les organisations.

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

- a. Former les acteurs de l'insertion favorisant ainsi pour le public accompagné l'émergence et la mise en œuvre de petits projets personnels ou collectifs, du développement de l'entraide,
- b. Accompagner et soutenir les publics et les acteurs dans cette démarche :
 - *Veiller à l'effectivité de l'accompagnement des publics concernés dans une dynamique de parcours*
 - *Appuyer les acteurs sur un plan méthodologique, animer la ligne métier*
 - *Organiser des groupes d'échanges de pratiques*
- c. Favoriser la participation des personnes à des projets territoriaux, à des instances et à la définition des politiques (formation-action mixant les professionnels et les bénéficiaires/ savoir travailler ensemble),
- d. Renforcer la concertation des services visant à fluidifier les pratiques et à permettre ainsi une coordination des aspects sociaux, administratifs, juridiques, financiers, politiques,
- e. Référencer un panel de partenaires en capacité d'animer des prestations dans le cadre de la commande publique (exemple des ateliers bien être / affirmation de soi, communication, travail sur les compétences ...).

INTITULE DE LA PRECONISATION

Renforcer l'animation de la politique insertion favorisant le partage d'expériences, la connaissance et l'analyse partagée, à l'échelle locale et/ou départementale

✓ DIAGNOSTIC

L'accompagnement des publics nécessite de prendre en compte la situation d'une personne de manière globale.

Cette approche centrée sur les besoins de l'individu demande donc de nombreuses compétences rarement réunies chez un seul intervenant.

Ces éléments de constats, déjà posés dans les préconisations du PDI 2012-2016 ont notamment permis d'aboutir à la mise en place d'un accompagnement global, social et professionnel au profit de demandeurs d'emploi dans le cadre de nouvelles modalités de partenariat entre le Département et Pôle Emploi.

A cela s'ajoute le caractère non linéaire des parcours nécessitant une réactivité des intervenants voire une capacité d'anticipation afin d'éviter les ruptures et le ressenti de découragement et/ou d'échec qui les accompagne.

Il convient de poursuivre cette dynamique partenariale en renforçant l'animation des politiques et en favorisant le partage d'expériences entre les différents partenaires aussi bien au niveau local qu'à l'échelle départementale.

Par ailleurs, le renforcement de l'animation de la politique d'insertion doit s'inscrire également dans la recherche d'une meilleure efficacité possible. A cet effet, l'accent doit être mis tant sur l'évaluation des moyens mis en œuvre au service des parcours, que sur une mesure des impacts des politiques publiques.

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

- a. Développer et animer le travail en réseau sur les territoires favorisant la prise en compte et la qualité de l'accompagnement en faveur de l'insertion des publics, ainsi que la recherche de réponses à des problématiques locales,
- b. Impulser la création d'outils partagés pour le diagnostic, la définition des étapes du parcours, leur suivi et leur évaluation, et veiller à une mise en œuvre identique en tout point du territoire,
- c. Conduire une évaluation partagée de l'efficacité des actions au regard des moyens mis en œuvre,
- d. Mesurer l'impact des politiques publiques sur l'insertion et le bien être des personnes.
 - *Evaluer et mieux appréhender les conséquences des dispositifs d'accompagnement sur le bien-être et l'insertion professionnelle des personnes sans emploi,*
 - *Identifier les variables pouvant avoir des effets favorables pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi, et les tester à travers plusieurs expérimentations,*
 - *Développer une série d'instruments de mesures à destination des acteurs et des bénéficiaires qu'ils accompagnent permettant d'évaluer les dispositifs,*
 - *Etudier les finalités que représentent les politiques d'insertion auprès des publics et sur leur environnement.*

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Renforcer l’articulation de la politique insertion avec les politiques publiques portées par le Département et ses partenaires

✓ **DIAGNOSTIC**

La transformation de la société qui se constate dans les différents champs de la vie quotidienne (le rapport au travail, le rapport à l’instruction, le rapport à la famille et globalement aux générations, le rapport au territoire) a engendré un mouvement d’individualisme.

La question sociale porte de façon prégnante aujourd’hui sur la prise en compte des vulnérabilités tant économiques, que relationnelles et identitaires (déficit de repères partagés par tous) qui impactent l’ensemble des publics dont ceux en difficultés d’insertion.

Au regard de ces évolutions, il est ainsi nécessaire de sortir d’une logique de dispositifs et de publics cibles pour s’inscrire dans une approche plus globale, permettant à la fois d’apporter un soutien aux plus fragiles et de favoriser le développement de liens sociaux et de repères partagés au profit du vivre ensemble.

Les orientations stratégiques de la politique insertion 2017 - 2021, les axes et les préconisations issues du travail de co construction partenariale associant les différents acteurs (élus locaux, bénéficiaires, représentants institutionnels, professionnels et bénévoles investis dans l’accompagnement et l’animation d’actions d’insertion du champ social et professionnel), s’inscrivent totalement dans ce sens.

Dès lors, et dans le cadre de cohérence posé notamment par le développement social, il s’agira de renforcer les liens avec les différentes directions du Département aptes à produire du lien social (des Solidarités mais aussi Développement Territorial, Culture, Sport, Développement Durable, Education, Jeunesse, ...) ainsi qu’avec les institutions porteuses de politiques publiques.

La collaboration pourra se concrétiser en faveur d’une analyse partagée des besoins, d’un soutien pour l’élaboration de projet et l’activation de moyens, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre des plans d’action au plus proche des personnes, en lien tout particulièrement avec les Maisons de la Solidarité.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

a. Promouvoir la politique insertion auprès des différents acteurs porteurs de politiques publiques, permettant à ceux-ci d’identifier les liaisons et les articulations envisageables, et de veiller à la complémentarité des schémas. Il s’agit d’un enjeu spécifique pour le Département concernant les politiques et des partenariats qu’il met directement en œuvre au titre de ses compétences.

b. Veiller à recueillir le point de vue et les éléments de connaissance des représentants des politiques publiques dans les démarches d’analyse des besoins du public et des territoires,

c. Contribuer à la prise en compte des publics en difficulté dans les projets et/ou chantiers locaux départementaux.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Assurer une veille concernant les besoins des publics en difficulté

✓ **DIAGNOSTIC**

Aussi bien en matière d'étude des besoins des publics qu'en terme d'évaluation des moyens mis en œuvre, les institutions s'accordent sur la nécessité d'engager une réflexion globale sur l'observation des territoires et les impacts des politiques conduites par le Département et ses partenaires.

L'enjeu est bien de définir des objectifs communs liés à cette observation. Plusieurs clés d'entrée sont alors envisageables, à savoir :

- *Suivi des populations et de leurs besoins (démographie, demande d'emploi, minima sociaux,...)*
- *Suivi de l'activité des différents partenaires en charge de l'accompagnement des publics (accompagnement effectif des publics, moyens et ressources mobilisés, nature des problématiques prises en charge...)*
- *Suivi de l'offre d'insertion soutenue par le Département et ses partenaires (nombre de bénéficiaires des actions financées, mesure de la plus-value apportée pour les participants, situation à la sortie, modalités de poursuite du parcours,...)*

Dans l'objectif de rationaliser et d'optimiser les ressources, il conviendrait d'enclencher une approche plus intégrée entre les différents partenaires disposant de données (Département, CAF, Pôle Emploi,...) avec des liaisons opérationnelles et structurées clairement définies.

En parallèle et dans la conduite des études réalisées dans le cadre de l'élaboration du PDI 2017-2021, il semble nécessaire de confirmer cette nécessaire approche qualitative des parcours et des trajectoires des publics. Il s'agit de donner toute sa place à l'expression des personnes pour qui les actions sont pensées et mises en œuvre sur les territoires.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Contribuer à la mise en place de l'observatoire des solidarités,
- b. Assurer une veille concernant les principaux indicateurs de vulnérabilité du public et des territoires,
- c. Suivre les évolutions de la population bénéficiaire du RSA sur un plan quantitatif et qualitatif, ceci à l'échelle départementale et territoriale (périmètre des intercommunalités),
- d. Rechercher les moyens d'analyser les entrées et sorties du dispositif RSA.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Appuyer les territoires dans l'analyse des problématiques rencontrées ainsi que dans la recherche et la construction de réponses, contribuant ainsi à la réduction des freins à l'insertion (ex lutte contre la précarité énergétique, mobilité, logement...)

✓ **DIAGNOSTIC**

L'insertion est devenue une problématique au niveau des territoires, en termes d'égalité des chances, de cohésion sociale et de développement, tant les interactions sont fortes aujourd'hui, étant en outre rappelé le caractère éminemment transversal des politiques d'insertion, en lien étroit avec l'ensemble des thématiques traitées qu'il s'agisse du champ des solidarités, mais aussi des différentes politiques départementales.

Les diagnostics et concertations conduits dans le cadre de l'élaboration du PDI/PTI 2017 – 2021 ont mis l'accent sur un certain nombre de facteurs de vulnérabilité liés aux évolutions démographiques, économiques, à celles de la précarité et/ou aux territoires et leurs composantes.

Ils mettent ainsi en exergue les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la Politique Insertion, portant autant sur des questions d'accompagnement individuel, que sur des aspects collectifs et territoriaux.

En effet, il faut souligner que les thématiques identifiées, et constituant de véritables enjeux pour l'insertion des publics, concernent potentiellement l'ensemble des habitants des territoires, qu'il s'agisse de la mobilité, du logement et de la lutte contre la précarité énergétique, de l'accès aux soins, de l'accès au numérique, du développement de services...

Ces thématiques relèvent du champ de compétences de diverses institutions et non seulement du Département (la Région Grand Est, l'ARS, l'Etat...)

Dès lors, il s'agira dans un premier temps de sensibiliser les territoires à ces problématiques, de mutualiser nos connaissances et nos réflexions afin de favoriser une analyse globale ainsi que l'engagement partenarial autour de projets.

Cette préconisation illustre, s'il en était besoin, que l'insertion participe naturellement du et au développement social tant sur le plan des problématiques individuelles qu'à travers l'approche des dynamiques territoriales.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

Dans le cadre des démarches de développement social :

- a. Sensibiliser les territoires aux problématiques touchant les publics en insertion et potentiellement l'ensemble des habitants,
- b. Contribuer à la mutualisation des connaissances et aux réflexions favorisant une analyse globale et l'émergence de projets,
- c. Contribuer à la mobilisation des partenaires concernés, et à la co-construction de réponses au sein notamment de cadres contractuels globaux

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Contribuer aux démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) favorisant la prise en compte des personnes fragilisées et la programmation de moyens en faveur de leur montée en compétences

✓ **DIAGNOSTIC**

Il est indispensable d'anticiper, dès à présent, les mutations liées aux évolutions économiques et sociales, notamment dans le cadre de l'accélération de l'évolution des métiers, du renouvellement générationnel à opérer (effet «papy-boom»), et de l'effort continu de qualification et de professionnalisation des salariés à assurer.

L'anticipation des besoins en matière de ressources humaines dans les entreprises à court et moyen termes devient ainsi un impératif dans tous les secteurs d'activités et doit passer par la mise en place de GPECT.

Celle-ci vise à adapter les emplois, les effectifs et les compétences par rapport aux besoins des entreprises d'un territoire, dans le but de faire monter en compétences les publics et sécuriser ainsi les parcours professionnels.

Plusieurs GPECT sont d'ores et déjà mises en place et seront à poursuivre dans le cadre du plan d'actions, d'autres étant à décliner.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Mettre en œuvre le plan d'actions issu de la GPECT CIGEO en lien avec le projet de Contrat de Développement Territorial correspondant
- b. Poursuivre la mise en œuvre de la démarche de GPECT sur la Fibre Optique.
- c. Mettre en place une GPECT départementale liée à la pyramide des âges et à l'accélération des départs en retraite à compter de 2020.
- d. Poursuivre la mise en œuvre d'un diagnostic territorial et d'un plan d'action en faveur de l'emploi et de la formation dans les secteurs du Sanitaire, du Social et du Médico-social.

✓ INTITULE DE LA PRECONISATION

Contribuer à l'analyse des opportunités d'emploi et à leur promotion

✓ DIAGNOSTIC

Un nombre important de demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, méconnaissent la réalité de certains métiers et des cadres d'emploi correspondants.

Des secteurs d'activités sont, pourtant, fortement en tension sur le territoire meusien, et des difficultés récurrentes apparaissent sur certains métiers car les employeurs peinent à recruter des salariés qualifiés.

En outre, les opportunités d'emploi à court ou moyen terme sur le territoire meusien sont souvent également méconnues et doivent être valorisées (secteurs en tension,...). Les professionnels de l'emploi et de l'orientation doivent parfaitement connaître ces données afin de générer des prescriptions en emploi ou en formation qui soient les plus pertinentes possibles.

L'analyse des opportunités d'emploi doit ainsi permettre d'anticiper sur les besoins futurs des entreprises en matière de compétences et sur les difficultés de recrutement à venir sur certains métiers.

Dans ce contexte, le Département de la Meuse a mis en place, depuis plusieurs années, une démarche de promotion sur des métiers porteurs pour le développement de filières prioritaires meusiennes, en lien avec les acteurs de l'emploi, de l'orientation et les branches professionnelles.

C'est pourquoi, des actions de promotion des métiers sont mises en œuvre régulièrement sur le champ des services à la personne, de l'industrie, de l'industrie agro-alimentaire, de l'agriculture, de la forêt - bois, ceci auprès d'un public cible large : jeunes et adultes demandeurs d'emploi, dont les personnes en insertion, public scolaire, salariés, structures par l'activité économique, ...

L'accent est mis également sur le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), vecteur de développement des territoires, par son rôle innovant dans l'émergence de nouvelles activités et de maintien d'une offre de biens et services, notamment dans les zones rurales. Les emplois de l'ESS sont des emplois ancrés dans les territoires et donc moins exposés aux délocalisations et à la concurrence internationale qui touchent le secteur privé marchand.

L'ESS rassemble les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), et les sociétés commerciales respectant plusieurs conditions (recherche d'une utilité sociale, limitation des écarts de salaire...). Elle est composée d'activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services.

En outre, face au déficit d'image ou à la méconnaissance de ces filières, il est indispensable de renforcer la connaissance des métiers, des prérequis et des parcours de formation possibles, mais aussi de valoriser les offres d'emploi disponibles sur le territoire, à court et moyen terme auprès de ces publics.

Cela passe donc par la mise en place de plans d'actions spécifiques et par la définition d'actions opérationnelles de découverte des métiers et des parcours professionnels (via des forums, visites d'entreprises, témoignages de professionnels, temps d'échange et d'information, ...).

✓ OBJECTIFS ET CONTENU

a. Faire connaître l'importance des emplois dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et développer des actions de sensibilisation à l'ESS.

b. Poursuivre la mise en œuvre d'actions de promotion sur des métiers porteurs et les filières caractéristiques de la Meuse, à destination des publics, des professionnels de l'insertion dont les structures de l'IAE, visant d'une part le positionnement des publics et d'autre part la construction de parcours de formations appropriés.

c. Accompagner les structures de l'IAE afin qu'elles prennent une place active dans ces processus (évolution des activités support, évaluation et développement des compétences, ...)

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Associer les entreprises ou leurs représentants dans les démarches territoriales au-delà des questions liées à la formation et à l'emploi

✓ **DIAGNOSTIC**

Les entreprises contribuent au développement des territoires sur lesquelles elles se situent par l'apport de richesses liées à l'activité de production et d'ingénierie, mais aussi par les ressources apportées aux salariés et potentiellement réinvesties dans l'économie locale (commerce, loyer...).

Sensibilisées aux besoins et aux projets locaux, elles peuvent apporter leur contribution en faisant découvrir les métiers, en accueillant des personnes en immersion, en allouant un soutien matériel ou financier aux structures de l'insertion, voire en confiant une activité en sous-traitance.

Au-delà les entreprises détiennent une connaissance des besoins et des dynamiques des territoires à travers les informations recueillies auprès des personnels, ou à l'occasion de recrutement.

Elles peuvent être ainsi à l'écoute de besoins liés au logement, au transport, à la couverture numérique, etc, et pourraient ainsi contribuer utilement à des démarches prospectives.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

a. Sensibiliser les entreprises et leurs représentants concernant la Politique Insertion et les différents moyens mis en œuvre et promouvoir les possibilités de soutien envisageables (mécénat, ...)

b. Associer les entreprises ou leurs représentants à l'analyse des besoins des territoires et aux démarches prospectives (attractivité des territoires, Besoins en termes de mobilité, de logement, de numérique...)

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Favoriser l'innovation

✓ **DIAGNOSTIC**

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du PDI /PTI 2017 – 2021 ont mis en évidence un certain nombre de facteurs de vulnérabilité liés aux évolutions démographiques, économiques, à celles de la précarité et/ou aux territoires et leurs composantes, mettant ainsi en exergue les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la Politique Insertion et portant autant sur des questions d'accompagnement individuel que sur des aspects collectifs et territoriaux.

Au-delà ces travaux ont également soulignés des atouts et des opportunités pouvant constituer des leviers en faveur de l'insertion,

Peuvent être cités les grands projets porteurs d'emploi et vecteurs d'une dynamique territoriale tels que CIGEO, les services à renforcer en lien avec les besoins de maintien à domicile des personnes âgées ou en écho à la révolution numérique, de pratiques d'accompagnement à faire évoluer dans une logique de parcours et intégrant la participation active des personnes.

Ainsi, l'ensemble de ces chantiers pourraient être propices à l'émergence de démarches novatrices et structurantes en faveur de l'insertion.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Soutenir la co-construction d'initiatives locales contribuant à l'insertion,
- b. Développer / expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles pratiques d'accompagnement des parcours,
- c. Envisager la mise en place d'équipes dédiées (ex : expérimentation dans le cadre de CIGEO) visant une action soutenue et incitative en matière d'insertion,
- d. Favoriser l'expérimentation de nouvelles actions visant à favoriser l'insertion des publics en difficulté (ex en matière d'estime de soi, de mobilité...), en veillant à garantir une durée suffisante pour permettre d'en mesurer l'efficacité.

✓ **INTITULE DE LA PRECONISATION**

Assurer la gestion du dispositif RSA et veiller à l’adaptation des modalités de sa mise en œuvre en fonction des besoins et des réalités du territoire, ceci dans le respect du cadre réglementaire et dans une logique de juste droit

✓ **DIAGNOSTIC**

Les 2 dernières années ont été marquées par des évolutions d’ampleurs, qu’il s’agisse de la réforme territoriale, de la réforme du RSA et de la création de la prime d’activité, des évolutions de règles relatives aux minimas sociaux (AAH, ASS).

2017 voit la mise en place de la dématérialisation de la demande d’allocation RSA nécessitant un ajustement des pratiques notamment pour la mise en place du droit à l’accompagnement et la désignation du référent.

A cette même période, le Préfet de Département et le Président du Conseil départemental de la Meuse ont défini des priorités conjointes en matière de lutte contre la pauvreté, d’insertion sociale et professionnelle et de développement social, donnant lieu le 18 avril 2017 à la signature d’une convention d’appui aux Politiques d’insertion.

Le PDI/PTI 2017 – 2021 met l’accent notamment sur la nécessité de concevoir l’accompagnement dans une logique de parcours, d’articuler davantage le champ social et le champ professionnel et de favoriser la participation effective des personnes.

✓ **OBJECTIFS ET CONTENU**

- a. Assurer la gestion du dispositif RSA dans le respect du cadre réglementaire et tenant compte des orientations du PDI / PTI et des évolutions des pratiques d’accompagnement en lien avec la méthodologie du développement social
- b. Veiller à la présence des offres de services respectives pour garantir la poursuite des parcours d’insertion,
- c. Adapter les objectifs fixés avec les personnes en fonction des réalités de territoires, du contexte (attendus différents en fonction de l’environnement et des opportunités offertes au public),
- d. Garantir une équité dans l’accompagnement des bénéficiaires du RSA, posant des exigences à hauteur de ce que la personne est en capacité de faire et dans une logique de juste droit, , chaque fois que nécessaire, faisant de la sanction un outil pédagogique structurant de l’engagement dans une démarche d’insertion.



DÉPARTEMENT
DE LA MEUSE

LE PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

2017 – 2021

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION 2017 - 2021

Entre d'une part

Le Conseil départemental de la Meuse,

Et d'autre part

Les signataires, membres du Comité de Pilotage et membres permanents du Comité Technique (sous réserve d'une décision en ce sens des instances des institutions concernées) :

L'Etat

la Région Grand Est,

l'Agence Régionale de Santé,

Pôle Emploi,

la Caisse d'Allocations Familiales,

la Mutualité Sociale Agricole,

la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

la Chambre d'Agriculture,

la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale

la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,

l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

l'Association des Présidents de Communautés de Communes,

la Mission Locale du Nord Meusien,

la Mission Locale du Sud Meusien

la Maison De l'Emploi Meusienne,

l'Association Meusienne d'Insertion et d'Entraide,

l'Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées - Cap emploi,

l'Association des Chantiers d'Insertion 55,

la Fédération des Centres Sociaux de la Meuse,

la Fédération Familles Rurales de la Meuse.

Préambule

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, en son article L115-1, pose la lutte contre la pauvreté et les exclusions comme un « impératif national » fondé sur « l'égalité de dignité de tous les êtres humains ».

Dans son article L121-2, il acte que le Département est tenu de participer aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles.

La Loi du 27 janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles confirme les compétences des Départements en matière d'action sociale et de développement social, d'aménagement numérique et de solidarité territoriale, la Loi « Notré » adoptée en 2015 venant conforter davantage encore celles-ci sur le champ des solidarités.

Par ailleurs, la Loi du 1^{er} Décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion affirme le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite des politiques d'insertion, celui-ci étant chargé d'animer et de coordonner les actions menées sur son territoire.

Deux outils structurants sont prévus dans ce cadre :

- d'une part, le Programme Départemental d'Insertion (PDI), cadre stratégique de référence favorisant la définition d'orientations et devant permettre à la fois la programmation de moyens et le développement d'actions,
- d'autre part, le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI), définissant les modalités de coordination des actions entreprises par le Département et ses partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics en insertion.

Concrètement, en mars 2017, ce sont 4902 allocataires du RSA en responsabilité du Département, représentant environ 10 000 personnes couvertes.

L'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, mais également de tout meusien en difficulté, constituant un enjeu majeur de cohésion sociale pour le Département, il est décidé de prendre en compte l'ensemble des personnes en difficulté, quel que soit leur statut, dans la définition de la politique d'insertion.

RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DES AXES DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION (PDI) 2017 – 2021

Les orientations stratégiques, axes et préconisations composant le Programme Départemental d'Insertion résultent de l'analyse critique, partagée et qualitative des besoins comme de l'offre existante, ainsi que de la coproduction des acteurs dans une recherche d'efficacité en faveur de l'insertion.

A souligner les inflexions apportées aux orientations du PDI précédent, visant à favoriser l'engagement des personnes dans une dynamique d'insertion, y compris en l'absence de perspective d'emploi, et mettant notamment l'accent sur le développement des compétences personnelles utiles à la fois dans la vie quotidienne comme en situation professionnelle.

Les orientations stratégiques du PDI 2017 – 2021

- ✓ **Une prise en compte effective et personnalisée des personnes fragilisées selon leurs besoins et capacités et non leur statut,**

Dans le prolongement du PDI précédent, la politique d'insertion prend en compte l'ensemble des meusiens fragilisés (femmes seules, jeunes, travailleurs handicapés,...), quel que soit leur statut, bénéficiaires du RSA ou non, ceci dans une logique d'action conjointe et coordonnée.

Par public fragilisé, il faut considérer les personnes ressentant leur situation présente comme insatisfaisante ou améliorable, et/ou rencontrant des difficultés de nature à engendrer une dégradation de celle-ci, sans toutefois être en capacité, seules, d'y remédier.

- ✓ **L'insertion sociale reconnue comme un axe de travail essentiel pouvant constituer une ou des étapes de parcours voire la finalité pour certaines personnes,**

L'accompagnement en insertion mis en œuvre par des acteurs pluridisciplinaires doit viser l'accès à l'emploi chaque fois que possible, ou permettre, pour une part du public, de générer un changement personnel, la restauration du pouvoir d'agir, la socialisation voire un sentiment d'utilité à travers la participation à une activité.

- ✓ **l'inscription de l'accompagnement dans une dynamique de parcours d'insertion, s'appuyant sur des interventions, individuelles et collectives, sur le champ social et/ou professionnel,**

La notion de « parcours d'insertion » se définit en référence au cheminement nécessaire pour qu'une personne accède à son autonomie, qu'elle parvienne à faire face aux exigences de la vie quotidienne, et qu'elle puisse chaque fois que possible accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Le parcours recouvre donc les démarches et actions entreprises par la personne, de sa propre initiative, ainsi que les accompagnements et prestations mobilisés, de façon coordonnée, en faveur de l'accès aux droits, du développement des compétences personnelles, de la levée des freins, et de l'accès à l'emploi.

- ✓ **une mise en œuvre de l'accompagnement devant favoriser l'expression des personnes, leur participation active et leur engagement, posant des exigences tenant compte des capacités des personnes ciblées, dans une logique de droits et devoirs, et mesurant leur progression,**

Les personnes en situation de précarité, de chômage souffrent fréquemment d'une dégradation de l'image de soi, d'un sentiment de disqualification pouvant engendrer un mal être et des comportements défavorables à leur propre équilibre tant psychologique que physique (santé etc.) et à l'insertion.

La posture des intervenants est déterminante pour structurer la relation d'accompagnement et favoriser l'engagement de la personne dans une démarche de changement, devant alterner de façon appropriée une fonction d'accueil, d'écoute, de conseil/ d'orientation, d'encouragement /d'incitation/de confrontation.

L'adhésion des personnes est toute aussi indispensable pour permettre leur progression à partir d'un cheminement adapté à leur profil. Si leurs propres attentes doivent logiquement être intégrées aux solutions qui leurs sont proposées, à contrario, le constat du non-respect des devoirs doit conduire à la sanction dans une logique de juste droit.

✓ **l'ancrage fort des politiques d'insertion sur les territoires intercommunaux, s'intégrant avec les démarches de développement territorial et de développement social,**

Vouloir accroître les perspectives d'insertion des publics en difficulté nécessite d'agir simultanément au niveau de leur environnement, dans une approche plus globale et transversale prenant en compte tant la cohésion sociale que le développement économique et l'emploi, nécessitant d'associer plus largement les élus locaux, associations, entreprises, les habitants des territoires, ainsi que l'ensemble des ressources mobilisables.

Cet objectif constitue le fil rouge du PDI 2017 – 2021 contribuant à la politique de développement social, associant largement les élus et les habitants.

✓ **la mobilisation de l'ensemble des leviers des politiques publiques départementales et des capacités d'intervention partenariales.**

L'insertion des publics et l'efficacité des actions conduites renvoie à une démarche transversale, tant en interne à la collectivité départementale, qu'en coordination étroite avec l'ensemble des partenaires.

S'agissant des politiques publiques départementales, le lien sera fait avec l'ensemble des ressources mobilisables au service des parcours des personnes (logement, mobilité, éducation, santé, culture, loisirs,...) et liées aux enjeux territoriaux (relations avec les intercommunalités, schéma d'accessibilité des services au public, numérique,...).

Il s'agit de mettre l'accent sur la nécessaire approche transversale de l'insertion et de permettre d'agir selon 3 entrées complémentaires : le public, les pratiques et les partenariats départementaux et territoriaux, au titre notamment de la politique de développement social et en se fondant sur la notion centrale de parcours.

La déclinaison opérationnelle de ces orientations, articulée autour de 3 axes et préconisations correspondantes, se fera sur la base des travaux partenariaux animés dans le cadre du présent Pacte, tant au niveau départemental que local, ainsi qu'au travers d'actions proposées à l'initiative de structures œuvrant dans le champ de l'insertion sociale et/ou professionnelle et s'inscrivant dans l'un des axes thématiques retenus.

La définition de sous-programmes annuels permettra d'en évaluer régulièrement la mise en œuvre et de procéder à d'éventuels ajustements.

Le PDI est articulé autour de 3 axes et de leurs préconisations correspondantes

AXE 1 : PROMOUVOIR UNE OFFRE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE FAVORISANT L'ACCES DES PUBLICS A L'AUTONOMIE ET A L'EMPLOI

En matière d'insertion sociale

1. Permettre aux personnes en difficulté de faire valoir leurs droits et de les maintenir
2. Permettre aux personnes en difficulté de développer leurs capacités et compétences (compétences psychosociales, sociales et transversales) – renforcer leur pouvoir d'agir,
3. Permettre aux personnes en difficulté de faire face à leurs responsabilités en favorisant la levée des freins sociaux et l'accès aux droits,
4. Permettre aux personnes de renforcer les liens avec leur environnement et de trouver leur place dans la société,

En matière d'insertion professionnelle

5. Permettre aux personnes en difficulté de consolider leur projet professionnel et d'acquérir les compétences attendues en emploi,
6. Sécuriser et améliorer la qualité et la continuité des parcours d'insertion pour faciliter l'accès à l'emploi,
7. Renforcer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi bien qu'étant positionnés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle,
8. Développer le partenariat avec le monde économique pour renforcer l'accès et le maintien en emploi,

Concernant spécifiquement les SIAE

9. Formaliser les attendus d'un accompagnement réussi et complet et les communiquer auprès des salariés et des structures de l'Insertion par l'Activité Economique,
10. Formaliser et uniformiser les pratiques propres à l'accompagnement réalisé auprès des salariés en Structure d'Insertion par l'Activité Economique
11. Assurer, à chaque salarié présent dans une SIAE, un accompagnement de qualité et efficient réalisé par un encadrant professionnel dédié et formé, disposant des moyens nécessaires,
12. Promouvoir et remobiliser le partenariat autour de l'accompagnement des salariés en amont, pendant et à la sortie de la structure.

AXE 2 : OPTIMISER LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS D'INSERTION

1. Optimiser l'acculturation des divers acteurs de l'insertion, et le public cible, concernant la notion de « parcours d'insertion » et les modalités d'accompagnement correspondantes,
2. Professionnaliser les acteurs de l'insertion afin de renforcer la valorisation et la responsabilisation des publics, dans le cadre des interventions individuelles et/ou collectives
3. Permettre au public d'être acteur, renforcer son pouvoir d'agir...,
4. Renforcer l'animation de la politique insertion favorisant le partage d'expériences, la connaissance et l'analyse partagée, à l'échelle locale et/ou départementale,

AXE 3 : CONDUIRE UNE POLITIQUE D'INSERTION AU SERVICE DES PUBLICS ET D'UN ENVIRONNEMENT INCLUSIF EN LIEN AVEC LES EPCI

1. Renforcer l'articulation de la politique insertion avec les politiques publiques portées par le Département et ses partenaires,
2. Assurer une veille concernant les besoins des publics en difficulté
3. Appuyer les territoires dans l'analyse des problématiques rencontrées ainsi que dans la recherche et la construction de réponses, contribuant ainsi à la réduction des freins à l'insertion (ex lutte contre la précarité énergétique, mobilité, logement...)
4. Contribuer aux démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) favorisant la prise en compte des personnes fragilisées et la programmation de moyens en faveur de leur montée en compétences,
5. Contribuer à l'analyse des opportunités d'emploi et à leur promotion
6. Associer les entreprises ou leurs représentants dans les démarches territoriales au-delà des questions liées à la formation et à l'emploi
7. Favoriser l'innovation
8. Assurer la gestion du dispositif RSA et veiller à l'adaptation des modalités de sa mise en œuvre en fonction des besoins et des réalités du territoire, ceci dans le respect du cadre réglementaire et dans une logique de juste droit.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION

Le Pacte Territorial pour l'insertion valide à la fois,

L'engagement des partenaires à poursuivre :

Le travail partenarial pour l'analyse des besoins, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques d'insertion, la mise en œuvre des préconisations élaborées de façon partenariales, étant précisé que les actions n'engagent les pilotes et les partenaires que par rapport à leurs champs de compétences et sous réserve des moyens dont ils disposent.

L'engagement du Conseil départemental en tant que pilote des politiques d'insertion, garant de l'animation des instances et de la coordination du dispositif ainsi que de la mise en œuvre des actions relevant du Programme Départemental d'Insertion.

La mise en œuvre de ces engagements se décline concrètement en 2017 :

Pour le Département,

Par la mobilisation, d'une part, de moyens humains dédiés :

Les travailleurs sociaux des Maisons de la Solidarité pour l'accompagnement social des personnes fragilisées, dont les bénéficiaires du RSA orientés vers une insertion sociale,

- 4 ETP. en charge du secrétariat des instances RSA et du suivi administratif correspondant,
- 14 ETP. au sein de la Direction Insertion en charge de la gestion du droit, des recours et du contentieux RSA, des missions de veille, du développement/suivi/évaluation/gestion administrative et financière de l'offre d'insertion prenant d'ores et déjà en compte les publics en difficultés au-delà des bénéficiaires du RSA, ainsi que la gestion de la subvention globale FSE,
- 1 ETP. d'une doctorante salariée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} août 2017, dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation par la recherche, en lien avec le laboratoire PerSeus de l'Université de Lorraine, sur le thème de l'impact des politiques publiques sur le bien-être et l'insertion des personnes.

Et d'autre part, par :

Une enveloppe budgétaire dédiée au co-financement de l'offre d'insertion, sachant que son montant est fixé chaque année dans le cadre de la définition du budget de la collectivité.

Des moyens relevant des politiques portées par le Département et contribuant globalement à l'insertion (action sociale, transports, culture, éducation, développement territorial, Ressources Humaines...)

A cela s'ajoutent les moyens financiers issus de la subvention globale FSE 2017 – 2020 ainsi que de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017 – 2019.

Entre le Département et les institutions partenaires,

Par la mise en place de conventions spécifiques actant les objectifs, les moyens dédiés de chacun et leur organisation.

Peuvent être citées notamment :

- La convention cadre relative à l'orientation et au droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et ses annexes, modifiées en décembre 2014,
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées 2014 – 2018
- Le Schéma départemental de l'Enfance 2016 – 2020
- Le Plan de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale – le diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal logement
- La convention portant sur l'offre de service commune Pôle Emploi – Département à destination des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, signée le 1^{er} avril 2014, dont les modalités de déclinaison du 3^{ème} volet restent à étudier,
- Le schéma départemental des Services aux Familles 2016 – 2020,
- Le schéma d'animation de la vie sociale porté par la Caisse d'Allocations Familiales dont la signature devrait intervenir en septembre 2017.
- Le Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics de la Meuse,
- La convention d'Appui aux Politiques d'Insertion 2017 – 2019,
- L'accord cadre régional Grand Est de février 2017 relatif à l'Insertion par l'Activité Economique,

En cours d'élaboration et/ou d'actualisation :

- Le schéma départemental de l'autonomie,
- Le Projet Régional de Santé pour la Région Grand Est et notamment le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS),

Cette liste n'étant pas limitative.

Pour les partenaires locaux,

Par la mise en place de conventions spécifiques, peuvent ainsi être cités :

- les contrats cadres de la Politique de la Ville des agglomérations de Bar le Duc Grand Sud et du Grand Verdun,
- Les Contrats Locaux de santé du Pays de Stenay et du Val Dunois, d'Argonne – Meuse, du PETR Cœur de Lorraine, du Val d'Ornois, et du Pays de Montmédy.
- le contrat de mise en place d'une démarche de GPECT dans le Nord Meusien,

Et en perspective

- le Contrat de Développement Territorial lié à CIGEO,
- des conventions de collaboration territoriales en lien avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux.

LES MODALITES D'ANIMATION ET DE GOUVERNANCE DU PDI / PTI

Les modalités actées dans le cadre du PDI/PTI 2012 – 2016 sont prolongées pour la période 2017 – 2021

1. Les instances départementales et des instances territorialisées

Le comité de pilotage du PDI / PTI

Instance de décision et de négociation, son rôle est de :

- *suivre l'évolution des besoins en insertion au regard des enjeux correspondants, pour les bénéficiaires du RSA et tous publics concernés,*
- *coordonner le dispositif RSA et optimiser les modalités d'organisation,*
- *valider les orientations et les préconisations composant le PDI,*
- *déterminer les priorités d'action,*
- *rechercher la mobilisation des moyens correspondants et les modalités de coopération des acteurs, suivre la mise en œuvre du PDI et du PTI,*
- *évaluer l'efficacité du dispositif.*

Il est présidé par le vice-président du Conseil départemental en charge de l'insertion et de la formation professionnelle.

Il est composé de représentants du Conseil départemental (élus et techniciens), de la Préfecture, de la DDCSPP, de l'UD Direccte, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé, de Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de Pôle Emploi, des Chambres Consulaires, de l'Union Départementale des CCAS/CIAS, de l'Association des Présidents des Communautés de Communes.

Le comité technique du PDI / PTI

Il constitue une instance opérationnelle de proposition, d'évaluation et de coordination. Son rôle est de :

- *Recenser et suivre l'évolution des besoins en insertion des bénéficiaires RSA et de tout public en difficulté,*
- *Analyser les enjeux,*
- *Proposer au comité de pilotage les orientations et les préconisations envisagées au regard des besoins identifiés alimentant le PDI, ainsi que ceux nécessitant une recherche de moyens complémentaires,*
- *Identifier les partenaires concernés selon leur champ de compétences,*
- *Rechercher avec eux les modalités de coopération favorisant l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires RSA et de tout public en difficulté d'insertion,*
- *Construire les actions d'intérêt départemental,*
- *Coordonner et évaluer les actions mises en œuvre,*
- *Veiller à la circulation de l'information ascendante et descendante, notamment concernant les actions envisagées et/ou en cours de montage.*

Il est présidé par le Directeur Général Adjoint du Pôle Développement Humain du Département.

Il est composé de techniciens du Département, de l'Etat, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé, de Pôle Emploi, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des Missions Locales, de la Maison de l'Emploi Meusienne, de l'Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées, de l'Association Meusienne d'Insertion et d'Entraide, de l'Union Départementale des CCAS/CIAS, de l'Association des Chantiers d'Insertion 55, de l'Association des Présidents de Communautés de Communes, de l'Association des Maires, de l'Association des Maires Ruraux, des Chambres Consulaires, de la Fédération des Centres Sociaux, et de la Fédération Familles Rurales.

D'autres membres peuvent être associés dans les groupes de travail composés de membres permanents et de partenaires concernés par les thèmes abordés et/ou en capacité d'apporter une expertise sur le champ social et/ou professionnel.

Les Comités Territorialisés pour l'Insertion et l'Emploi

Indépendants des instances dédiées au pilotage du RSA, notamment les équipes pluridisciplinaires, ils constituent des entités opérationnelles de proposition et d'évaluation au niveau territorial.

Leur pilotage, ainsi que la préparation des travaux et l'animation sont assurés en relation avec la Direction de l'Insertion. La présidence est assurée par un Conseiller départemental. Leur rôle est de :

- Traduire les orientations et préconisations du PTI en plans d'actions et actions, de prendre connaissance de leur suivi et de leur évaluation,
- Favoriser la mise synergique l'ensemble des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle favorisant ainsi la co-construction des actions,
- Conduire des diagnostics partagés concernant les besoins en insertion sociale et professionnelle du territoire, pour alimenter le PDI/PTI (des bénéficiaires du RSA et de tout public en difficulté),
- Impulser le développement d'actions d'intérêt local en tenant compte des orientations définies,
- Organiser le recueil et la diffusion des informations, orientations, procédures et mesures relevant du champ de l'insertion sociale et professionnelle,
- Relayer l'information relative aux diagnostics partagés et aux actions envisagées au niveau départemental.

Ils associent les Conseillers départementaux du territoire, les techniciens de la Direction de l'Insertion, les Chefs des Maisons de la Solidarité concernées, les représentants des Directions du Département, des Présidents des Communautés de Communes concernées ou leurs représentants, les Maires des principales communes ou leurs représentants, les représentants institutionnels des structures en charge de l'accompagnement des parcours, les représentants des différents publics concernés, les représentants des associations caritatives, du champ de la santé (PASS, CSAPA), du logement, des associations socio culturelles, des structures de l'IAE. Enfin, dans le cadre de groupes de travail, tout partenaire pouvant apporter une expertise sur le champ social et/ou professionnel peut être sollicité.

A noter que leur mise en place se fera en cohérence avec l'approche globale de partenariat territorial interinstitutionnel et adossé aux intercommunalités, dans le cadre de la démarche de développement social et des conditions de son déploiement.

2- Le circuit décisionnel et l'articulation des instances

Une attention particulière sera portée sur la communication ascendante et descendante, et la coordination des instances locales, entre elles, ainsi qu'avec le niveau départemental.

En termes de financements, chaque partenaire est souverain quant à l'octroi des crédits relevant de sa compétence. Le Conseil départemental décidera, pour sa part, des moyens susceptibles d'être attribués dans le cadre des budgets annuels successifs. Ainsi, les projets élaborés, tant au niveau local que départemental, seront soumis aux financeurs potentiels, dans le respect de leurs critères et de leur calendrier, sans validation préalable du comité de pilotage du Pacte.

Toutefois, les comités techniques et de pilotage seront informés de la progression des projets et le cas échéant, seront saisis des points de blocage qui pourraient être liés à un déficit de ressources pour la mise en place d'actions jugées pertinentes, afin de rechercher des solutions. Le rôle du Conseil départemental sera ici de conduire les négociations, sans obligation de prendre en charge, ni moyen de contraindre les partenaires à le faire.

Il importera bien évidemment, dans le contexte actuel, de privilégier le déploiement de moyens existants avant de penser à des moyens financiers complémentaires. Bon nombre de préconisations portent sur un questionnement des pratiques professionnelles, des procédures, sur un besoin de connaissance réciproque des missions, sur une volonté de travail en réseau, constituant autant de perspectives de travail à engager.

L'impact du Pacte Territorial sera ainsi conditionné par l'investissement de l'ensemble des acteurs, tant internes à la collectivité qu'externes.

3- Deux niveaux d'évaluation

- l'évaluation des actions elles-mêmes,
- l'évaluation de la démarche partenariale (mesurer le travail accompli en partenariat et l'impact de la coordination pour l'amélioration de la politique d'insertion).